

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Août 2025



Sommaire

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	3
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	5
L'ÉQUIPE DIRIGEANTE.....	7
NOS PRINCIPALES MISSIONS.....	8
NOS VALEURS.....	9
NOTRE CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS.....	10
INTRODUCTION.....	11
TITRE 1	
BILAN DES ACTIVITÉS MANAGÉRIALES.....	13
Chapitre I : LA GESTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES.....	15
CHAPITRE II : LE PILOTAGE DE LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE.....	19
CHAPITRE III : LE MANAGEMENT DES RISQUES ET DE LA PERFORMANCE.....	23
CHAPITRE IV : LA SURVEILLANCE DE LA GOUVERNANCE.....	27
TITRE 2	
BILAN DES ACTIVITÉS DE RÉALISATION.....	31
CHAPITRE I : L'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT.....	33
CHAPITRE II : GESTION DES FONDS ET DES DÉPÔTS.....	37
CHAPITRE III : LA RÉGLEMENTATION ET L'ASSISTANCE DE L'ACTIVITÉ COMPTABLE.....	43
CHAPITRE IV : LA SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER.....	47
CHAPITRE V : LA RÉALISATION DES ETUDES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES ET LA PRODUCTION DES STATISTIQUES.....	51
TITRE 3	
BILAN DES ACTIVITÉS SUPPORT.....	55
CHAPITRE I : LA GESTION DES MOYENS GÉNÉRAUX ET DE LA SECURITÉ.....	57
CHAPITRE II : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	61
CHAPITRE III : LA GESTION DE LA FORMATION.....	67
CHAPITRE IV : LA GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION DOCUMENTAIRE.....	71
CHAPITRE V : LA GESTION DU SYSTÈME INFORMATIQUE.....	75
CONCLUSION.....	79



LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACCD	: Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACCT	: Agence Comptable Centrale du Trésor
AFNOR	: Association Française de Normalisation
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CF	: Circonscription Financière
CRC	: Centre de Relation de Client
CNM	: Commission Nationale pour la Microfinance
CST	: Compte Spécial du Trésor
DCP	: Direction de la Comptabilité Publique
DCRP	: Direction de la Communication et des Relations Publiques
DDA	: Direction de la Documentation et des Archives
DECFinEx	: Direction des Établissements de Crédit et des Finances Extérieures
DF	: Direction de la Formation
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DMG	: Direction des Moyens Généraux
DQN	: Direction de la Qualité et de la Normalisation
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DSFD	: Direction de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
DSI	: Direction des Systèmes d'Information
ENA	: École Nationale d'Administration
ENR	: Évaluation Nationale des Risques
EPN	: Établissement Public National
FNC	: Fiche de Non Conformité
GAB	: Guichet Automatique Bancaire
GAFI	: Groupe d'Action Financière
IGAT	: Inspection Générale et Audit du Trésor



- LBC/FT** : Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
- MFB** : Ministère des Finances et du Budget
- ML** : Mètre Linéaire
- NC** : Non-conformité
- OC** : Obligation Cautionnée
- OED-TP** : Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public
- PAP** : Plan d'Actions des Processus
- PIP** : Parties Intéressées Pertinentes
- PM** : Processus de Management
- PR** : Processus de Réalisation
- PS** : Processus Support
- PSMD** : Plan Stratégique de Modernisation et de Développement
- RPD** : Recette Principale des Douanes
- SFD** : Système Financier Décentralisé
- SMI** : Système de Management Intégré
- SMQ** : Système de Management de la Qualité
- TG** : Trésorerie Générale
- UEMOA** : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Après une période d'intérim suite à la nomination de Monsieur ASSAHORÉ Konan Jacques, en qualité de Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, le Président de la République a bien voulu me confier la charge de conduire les destinées du Trésor Public, en me nommant au Poste de Directeur Général de ladite Institution, à la suite d'un processus d'appel à candidatures.

C'est le lieu pour moi de lui adresser mes déférents remerciements pour cet honneur, dont je mesure la haute portée. Pour ma part, je prends l'engagement, assuré de l'accompagnement et du soutien de l'ensemble du personnel du Trésor Public, d'être à la hauteur des défis auxquels nous aurons à faire face.

Ces dernières années, le Trésor Public s'est, particulièrement, distingué par ses performances dans ses offres de services aux citoyens ainsi qu'aux partenaires institutionnels, confirmant davantage son orientation résolue vers la satisfaction des besoins et attentes de ses clients, conformément à la norme ISO 9001 version 2015, à laquelle ladite administration est

certifiée depuis novembre 2019.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter mon prédécesseur et tous les agents du Trésor Public, tant pour les résultats probants obtenus à ce jour que pour les nombreux lauriers glanés.

J'entends pour ma part m'inscrire dans cette culture de performance et d'excellence, désormais marque distinctive de notre Maison.

C'est d'ailleurs à juste titre que, pour mener à bien notre mission, nous nous sommes dotés d'un Plan Stratégique de Modernisation et de Développement (PSMD) 2024-2028, découlant de notre Vision de

« Faire du Trésor Public une Administration excellente et intègre au service du Citoyen et des Parties Prenantes ».

Pour l'année 2024, le Trésor Public a consolidé ses acquis, avec, entre autres, l'implantation renforcée de

« TrésorPay-TrésorMoney » soutenu par le décret

n° 2024 -272 du 08 mai 2024, portant généralisation de ladite plateforme.



Par ailleurs, beaucoup d'efforts ont été accomplis aussi bien dans le paiement à bonne date de la dette fournisseurs que dans le recouvrement des recettes non fiscales, dans l'optique de réduire ou de juguler les éventuelles tensions de trésorerie.

Toutefois, ces acquis ne sauraient nous faire perdre de vue les nombreux défis auxquels nous aurons à faire face et pour lesquels notre contribution est fortement attendue. Sur ce sujet, la lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme constitue pour nous un enjeu majeur en raison de l'inscription de la Côte d'Ivoire sur la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI). Le Trésor Public, en sa qualité de

régulateur du secteur financier, prendra toutes les dispositions pour jouer sa partition et permettre à notre pays de renforcer sa crédibilité internationale, son attractivité économique ainsi que son leadership régional.

Je voudrais donc appeler tous mes collaborateurs à se mettre davantage au travail dans une vision commune et un sentiment d'appartenance qui doivent nous servir de levain pour relever les défis présents et futurs.

AHOUSI Arthur Augustin Pascal

*Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique*



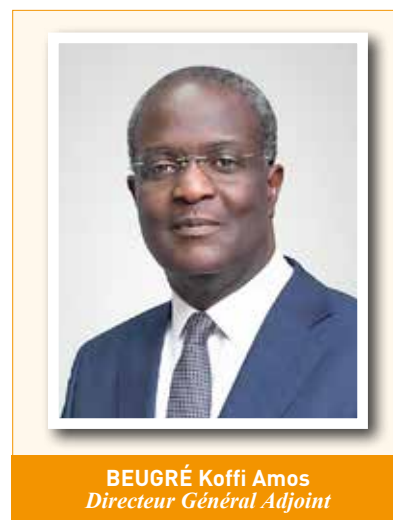
L'ÉQUIPE DIRIGEANTE



AHOSSI Arthur Augustin Pascal
Directeur Général



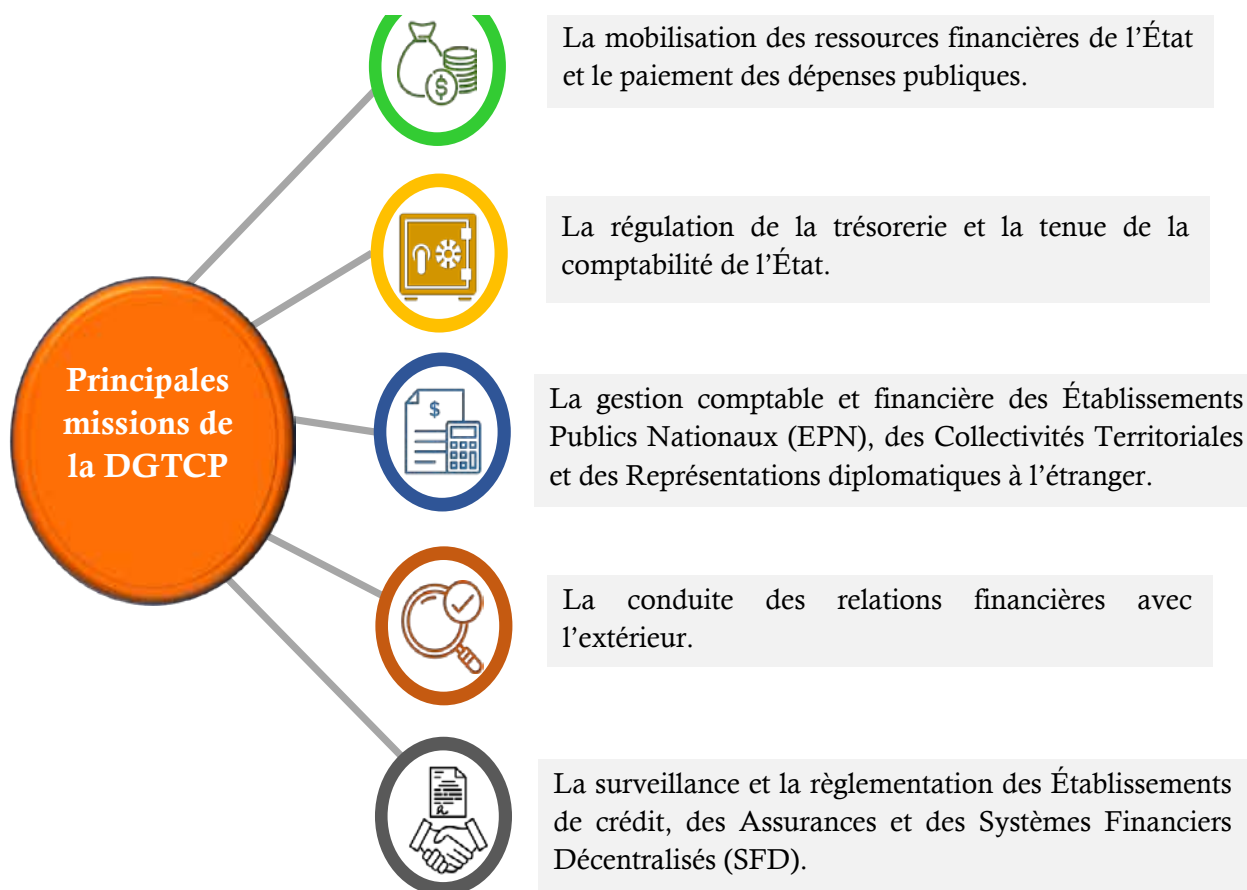
SANOGO Bafétégué
Directeur Général Adjoint



BEUGRÉ Koffi Amos
Directeur Général Adjoint



NOS PRINCIPALES MISSIONS





NOS VALEURS

La spécificité des missions assignées au Trésor Public requiert du personnel des qualités essentielles que sont :

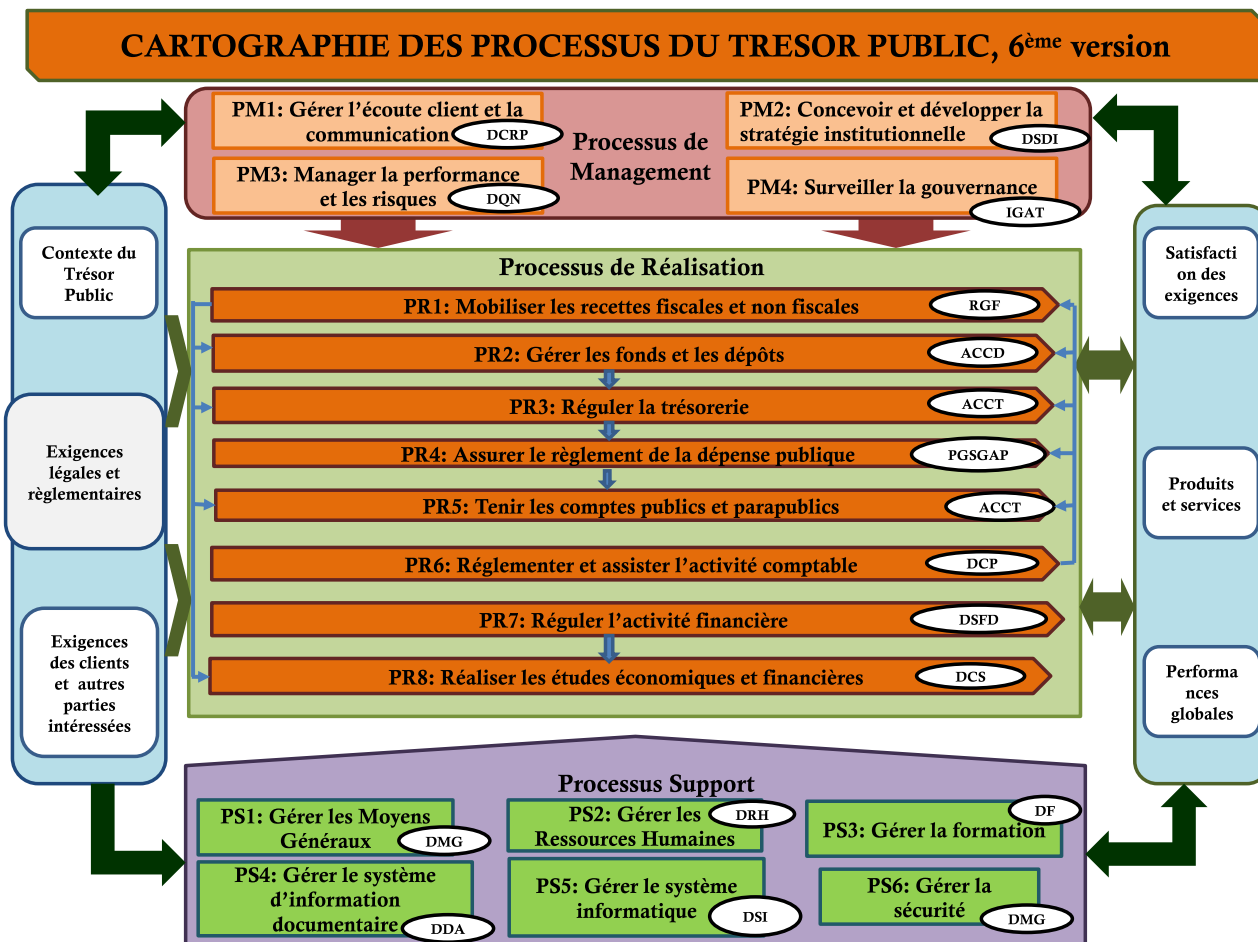
la dignité ;

- la probité ;
- le civisme ;
- la disponibilité ;
- la responsabilité ;
- le devoir de réserve ;
- l'impartialité et l'équité ;
- le respect de la hiérarchie ;
- le respect des collaborateurs ;
- la qualité des relations humaines.

Ces valeurs sont consignées dans le Code d'Ethique et de Déontologie du Trésor Public et sont arrimées à un référentiel de sanctions, applicable à tout agent contrevenant aux règles et principes s'y rapportant.



NOTRE CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS





INTRODUCTION

L'élaboration du rapport d'activités annuel offre l'occasion à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, de faire l'état des lieux de la réalisation des activités au titre de l'année précédente. Ainsi, toutes les activités mises en œuvre dans le cadre du PSMD au titre de 2024, du PAP, de la gestion budgétaire, des missions des différents processus ainsi que des difficultés et des perspectives relevées, sont restituées dans le présent rapport élaboré à cet effet.

Cet exercice tire son essence de la volonté managériale de répondre aux exigences d'une Administration certifiée et du devoir de redevabilité prescrit par la Nouvelle Gestion Publique.

Outre la revue des activités réalisées, la présente synthèse fait un focus sur l'exécution budgétaire dans le cadre du Budget-programme et l'analyse des indicateurs clés de performance.



TITRE 1

**BILAN DES ACTIVITÉS
MANAGÉRIALES**



CHAPITRE I : LA GESTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES



Au cours de l'année 2024, la gestion de la communication et des relations publiques assurée par la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) s'est articulée autour du suivi de la relation client, de la promotion des activités menées par les services et des actions visant à préserver l'image et la crédibilité de l'administration.

1.1. LE TRAITEMENT DES REQUÊTES DES CLIENTS

1.1.1. Les demandes d'information

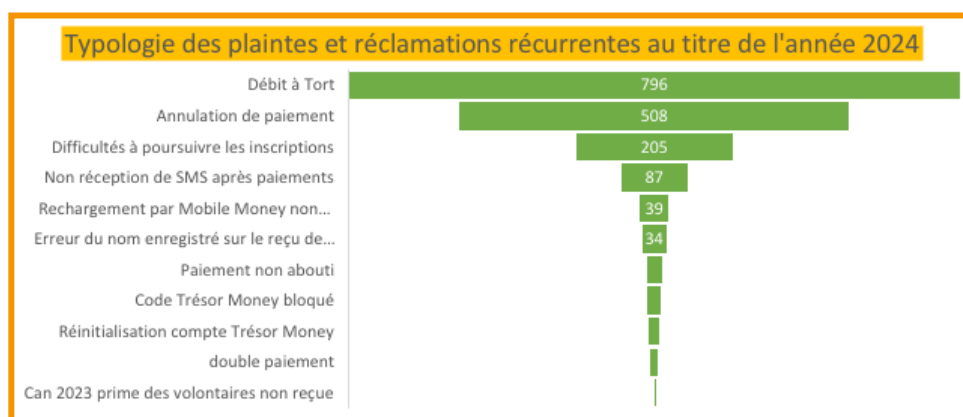
L'année 2024 a enregistré une baisse au niveau du nombre des demandes d'informations établi à 22 984 contre

34 778 au cours de l'année précédente.

Cette situation s'explique, principalement, par les perturbations enregistrées sur les lignes téléphoniques du Centre de Relation Client du Trésor Public et une amélioration de la connaissance du produit « TrésorPay-TrésorMoney » par les clients.

1.1.2. Les plaintes et réclamations

Le nombre de plaintes et réclamations enregistrées par le Centre de Relation Client du Trésor Public au cours de l'année 2024 s'élève à 4467 dont 3381 traitées soit un taux de traitement de 75,69%. Les plaintes et réclamations traitées hors délai ont fait l'objet de fiches de non-conformité conformément aux procédures en vigueur.

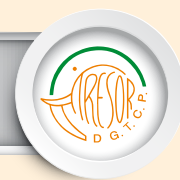


1.2. LA GESTION DE LA COMMUNICATION

1.2.1. La communication interne

La Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) a assuré la couverture médiatique, télévisée et radiophonique, de plusieurs manifestations majeures du Trésor Public, dont les revues de Direction, le point presse du Directeur Général sur les placements illicites, le lancement de la carte prépayée TrésorMoney Visa, l'atelier sur le rapatriement des recettes d'exportation et la visite du Ministre des Finances et du Budget.

Elle a également conçu et produit divers supports de communication, tels que les kakemonos,



banderoles, visuels, publiereportages au profit de la Direction Générale, de ses services et d'organisations internes, notamment lors d'événements institutionnels et associatifs. Ces actions ont inclus la réalisation de cartes de vœux, de supports d'identification et de signalétique pour les responsables et les structures.

En qualité de secrétariat technique du Comité de Coordination des Activités de Production des Publications du Trésor Public (CCAPPTP), la DCRP a piloté l'organisation de 12 réunions sanctionnées par des comptes rendus et coordonné les travaux de correction et de validation de documents institutionnels clés. Parmi ces productions intellectuelles figurent l'actualisation du Manuel des Procédures, du Guide du Payeur, ainsi que la finalisation des rapports annuels 2023 relatifs à la gestion financière et comptable des Établissements Publics Nationaux et des Collectivités décentralisées, contribuant ainsi à la qualité et à la cohérence des publications officielles du Trésor Public.

1.2.2. Les actions de communication digitale

Cette communication s'est effectuée à partir des canaux suivants : l'Intranet, l'espace agent, le site web du Trésor Public et Facebook.

- Au titre de l'intranet : 7 009 visiteurs ont été enregistrés contre 6 721 en 2023, soit une augmentation de 288 visiteurs, correspondant à un taux de progression de 4,10 % en 2024.
- Au titre de l'Espace Agents : le taux de fréquentation indique 23 401 vues en 2024 comparativement à 2023 qui affichait 23 348, soit une légère hausse représentant de 0,22%.
- Au titre du site Web de la DGTCP : en 2024, on note 40 688 visites contre 32 142 visites en 2023. Il en découle une augmentation de 286 visites, soit un taux de progression de 0,70%.
- Au titre de Facebook : on enregistre une augmentation de 110 000 interactions avec le contenu (mentions : j'aime, partage, commentaire), comparativement à 2023 qui affichait 100 000, soit un taux de progression de 1,96% en 2024.

1.2.3. Les actions de communication externe

En 2024, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a renforcé sa stratégie de communication institutionnelle, marquée par la publication de 11 communiqués de presse, contre 7 l'année précédente. Ces publications ont couvert un large éventail de thématiques, allant des mises en garde contre les arnaques financières et les activités frauduleuses, à la diffusion d'informations réglementaires et administratives essentielles.

Ainsi, plusieurs communiqués ont alerté la population sur des pratiques illégales, telles que la diffusion de fausses listes de recrutement au nom du Directeur Général du Trésor Public, la prolifération de systèmes frauduleux comme le « portefeuille magique », les offres de trading et d'investissement fictives dans le domaine du football, ou encore des tentatives de racket par usurpation d'identité.

Parallèlement, l'institution a informé sur les risques liés à certaines structures illégales, notamment « Forex Invest » et « Amana Transfert d'Argent et Finance », tout en publiant des clarifications pour rétablir les faits face à des contestations publiques.

Sur le plan réglementaire, la DGTCP a communiqué sur la mise en circulation de nouveaux carnets d'amendes forfaitaires, le rappel des obligations de reporting des Systèmes Financiers Décentralisés, le respect des procédures d'apurement des dossiers d'importation via le Guichet



Unique du Commerce Extérieur (GUCE), ainsi que les modalités officielles de suivi des paiements aux fournisseurs de l'État. En outre, la visibilité médiatique de l'institution a été assurée avec 149 articles publiés dans la presse écrite et en ligne contre 152 en 2023, traduisant une présence stable dans l'espace public.

Ce bilan illustre une communication plus réactive, préventive et tournée vers la protection des citoyens, la promotion de la conformité et le renforcement de la transparence institutionnelle.



CHAPITRE II : LE PILOTAGE DE LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE



La Direction de la Stratégie et du Développement Institutionnel a, au titre de ses attributions, assuré le suivi-évaluation des actions stratégiques et opérationnelles planifiées, l'élaboration et l'examen des actes à caractère législatif et réglementaire ainsi que la gestion du courrier institutionnel.

2.1. ELABORATION ET SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE MODERNISATION ET DE DÉVELOPPEMENT (PSMD) 2024-2028

Au cours de l'année 2024, un nouveau Plan Stratégique, issu du document de candidature du Directeur Général AHOUSI Arthur Augustin Pascal, dénommé Plan Stratégique de Modernisation et de Développement (PSMD) 2024-2028 a été adoptée au cours du mois de février 2024, à la faveur de la revue de Direction bilan 2023-perspectives 2024.

Ce document-cadre s'inscrit dans la continuité des bonnes pratiques de planification pluriannuelle implémentée au sein du Trésor Public, depuis 2016.

En termes de bilan, au titre de l'année 2024, sur les 215 actions prioritaires programmées pour l'ensemble de la période et déclinées en 511 tâches, 67 étaient échues au 31 décembre 2024, avec un taux d'exécution de 98,51 %.

Ce taux de réalisation met en évidence l'efficacité opérationnelle des équipes et la robustesse du dispositif de pilotage.

Une seule tâche n'a pas été menée à terme. Il s'agit de l'opérationnalisation du nouveau dispositif de gestion optimale du Compte Unique du Trésor (CUT) qui fait, dans l'attente de son achèvement, l'objet d'une attention particulière.

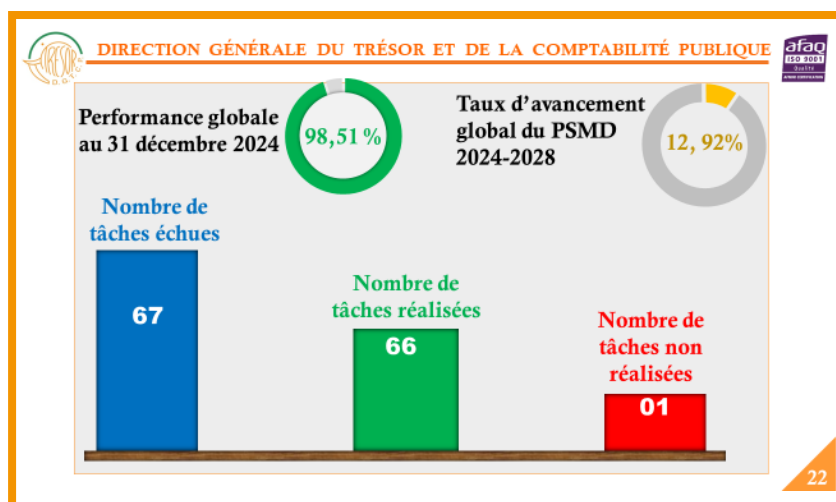
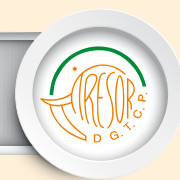
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE						
Nombre total d'actions prioritaires	Nombre de tâches consécutives aux actions prioritaires	Nombre total de tâches échues	Nombre de tâches réalisées	Taux de réalisation	Taux d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires	Nombre de tâches non réalisées
215	511	67	66	98,51%	12,92%	01

Au 31 décembre 2024, sur **67 tâches** issues de la déclinaison des actions prioritaires du PSMD 2024-2028 échues, **66** ont été réalisées, soit un taux de réalisation de **98,51%**.

Le taux d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires s'élève à **12,92%**, correspondant à **66 tâches** réalisées sur un total de **511 planifiées** sur la période 2024-2028.

La tâche non réalisée est la suivante :

❖ Rendre opérationnel le nouveau dispositif de gestion optimale du CUT.



2.2. ÉTAT D'EXÉCUTION DU PAP 2024

Au 31 décembre 2024, 478 tâches ont été exécutées sur 490 échues, soit un taux de réalisation de 97,55% pour une cible de 95%. Parmi les activités majeures réalisées figurent :

- l'élaboration et la validation du Plan annuel de communication du Trésor Public ;
- la réalisation des missions de sensibilisation des services sur l'appropriation du PSMD 2024-2028 ;
- l'élaboration d'un cadre réglementaire de la notation interne du personnel
- l'évaluation du fonctionnement du CUT.

Le taux moyen d'efficacité des processus se chiffre à 81,56% pour une cible de 80%, soit 114 indicateurs de performance satisfaisants sur 138 évalués.

2.3. SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE

Conformément aux exigences de la norme ISO, la DSDI est chargée de la surveillance du contexte institutionnel, à travers la veille et l'analyse des événements internes et externes susceptibles d'impacter le fonctionnement du Trésor Public.

Pour 2024, 15 événements majeurs ont été recensés (9 internes, 6 externes), parmi lesquels figurent le maintien de la certification ISO 9001 version 2015, l'inauguration du Centre des Opérations de Sécurité, le lancement des projets de réformes issus du PSMD 2024 2028, l'audit externe sur l'application des valeurs éthiques et déontologiques, l'adoption du Règlement n° 06/2024/CM du 20 novembre 2024 relatif aux finances extérieures des États membres de l'UEMOA.

2.4. PRODUCTION ET AMENDEMENTS DES ACTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre 2024, 205 projets d'actes ont été instruits. Il s'agit notamment de 12 projets de décrets, 2 projets d'ordonnance, 25 projets d'arrêtés, 78 projets de Communications en Conseil des Ministres, 20 projets de conventions, et 11 notes d'analyses à caractère juridique relatives à des thématiques d'intérêt majeur.

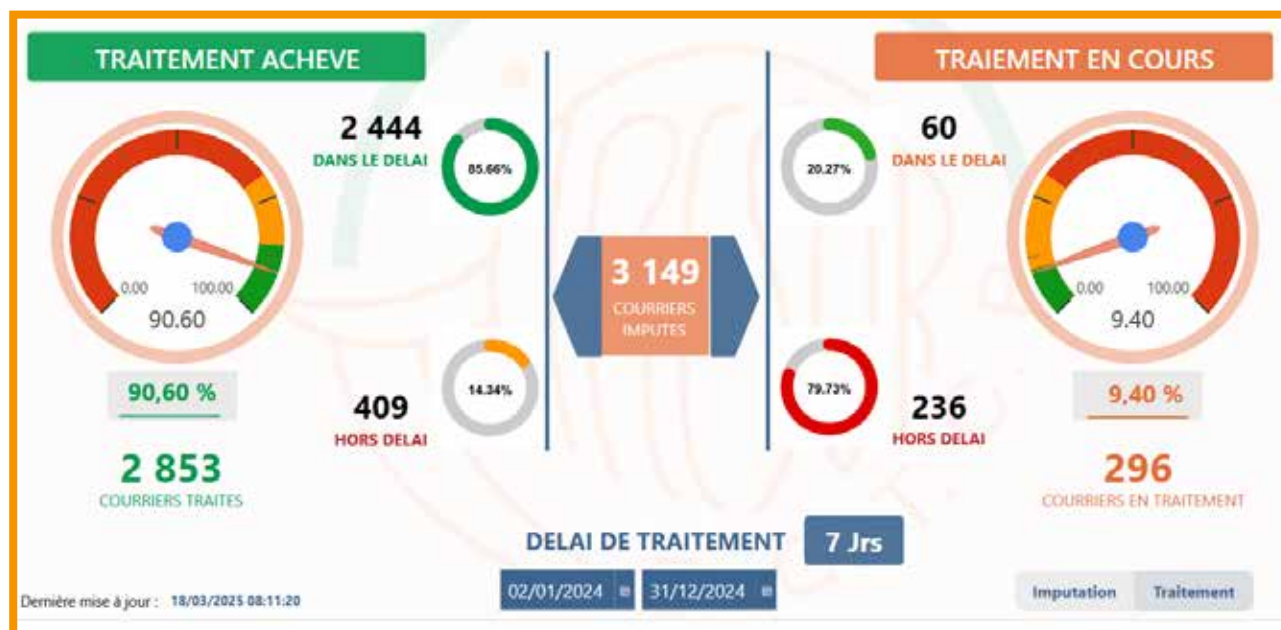
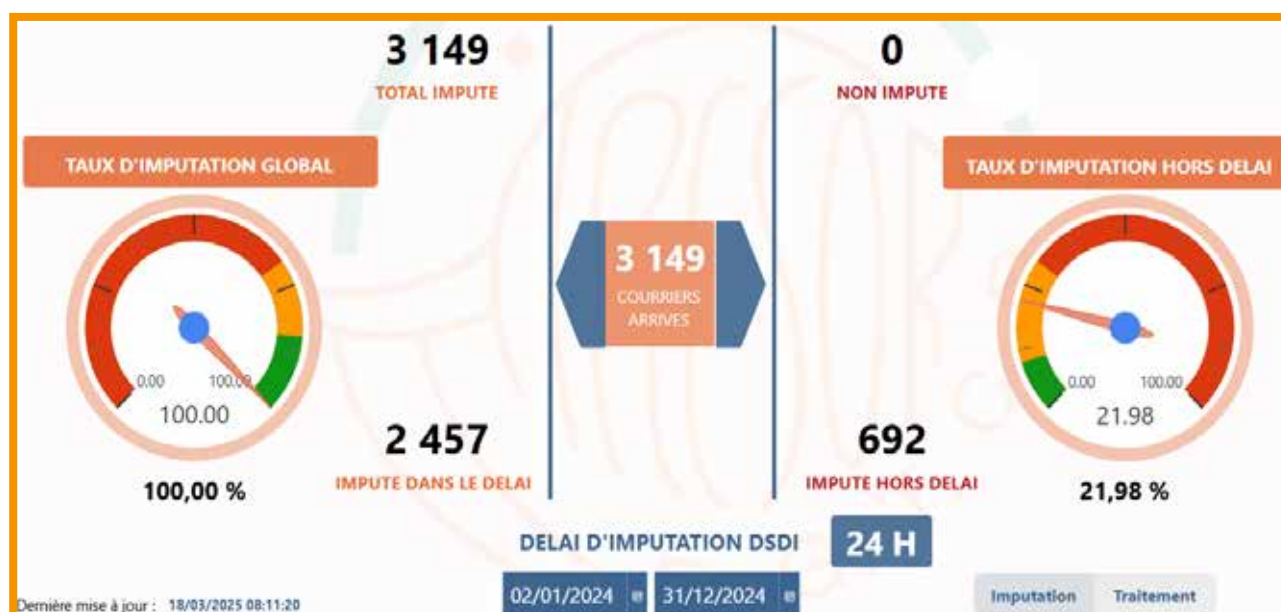


2.5. GESTION DU COURRIER INSTITUTIONNEL

En 2024, 3 149 courriers ont été reçus et imputés (taux d'imputation : 100 %). Parmi eux, 2 457 l'ont été dans les délais et 692 hors délais (21,98 %).

Du point de vue du traitement, sur un total de 3 149 courriers imputés, 2 853 courriers ont été effectivement traités (90 %), dont 2 444 dans les délais (85,66 %) et 409 hors délais (14,34 %).

Malgré une performance globale acceptable, des pistes d'amélioration sont à relever au niveau de la disponibilité technique de l'appliquatif, de la qualité du réseau et de la mise à jour des compétences des utilisateurs quant à la maîtrise de l'outil.





CHAPITRE III : LE MANAGEMENT DES RISQUES ET DE LA PERFORMANCE



Le management des risques et de la performance du Trésor Public, conduit par la Direction de la Qualité et de la Normalisation (DQN), a été marquée au cours de l'année 2024 par les audits de suivi en vue du maintien du Certificat ISO 9001 version 2015, les actions de renforcement de la culture du risque et de la performance, les missions d'assistance technique et de renforcement des capacités.

3.1. RÉALISATION DE MISSIONS D'AUDITS DE SUIVI

Dans la perspective du maintien de la certification ISO 9001 : 2015, 2 audits de suivi ont été menés par l'Agence Française de Normalisation (AFNOR). Ces audits se sont déroulés, respectivement, du 26 au 28 février et du 18 au 20 décembre 2024.

Ces audits ont conclu, principalement, à la conformité du Système de Management du Trésor Public, tout en formulant des recommandations dans une dynamique d'amélioration continue.

3.2. LE RENFORCEMENT DE LA CULTURE DE LA PERFORMANCE ET DU RISQUE

Tout au long de l'année, la DQN a œuvré à renforcer la culture de la performance et de la maîtrise des risques au sein de l'administration, en conduisant plusieurs actions majeures, aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays. Ces activités ont concerné notamment les domaines suivants :

- le déploiement des outils de gestion des risques et de contrôle interne ;
- le renforcement des capacités des agents du Trésor Public ;
- la réalisation d'audits qualité et l'apurement des non-conformités ;
- la participation aux activités transversales du Trésor Public.

3.2.1. Le renforcement des capacités et l'assistance technique

❖ Au titre des activités de renforcement des capacités

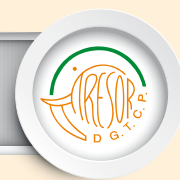
Dans le souci d'aligner les compétences des agents sur les exigences de performance et de qualité, la DQN a assuré plusieurs sessions de renforcement de capacités à l'attention :

- des nouveaux Payeurs à l'étranger ;
- des Inspecteurs Vérificateurs Principaux ;
- des élèves administrateurs de l'ENA ;
- des chefs de service qualité, contrôle interne et Écoute Clients.

Ces formations ont permis d'harmoniser la compréhension du Système de Management Intégré (SMI) et de la norme ISO 9001 : 2015 des acteurs visés et de renforcer l'appropriation des principes de contrôle interne et de gestion des risques.

❖ Au titre des missions d'assistance technique

La DQN a organisé, du 30 janvier au 30 décembre 2024, plusieurs missions d'assistance technique dans les services centraux et les circonscriptions financières, tant à Abidjan qu'en région. Ces missions ont permis de :



- constater le niveau de déploiement des outils de contrôle interne dans les postes ;
- faire le point de l'état de mise en œuvre des recommandations antérieures ;
- vérifier l'application effective du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques ;
- s'assurer de l'identification, du traitement des non-conformités et de la mise en œuvre des actions correctives ;
- déployer le guide méthodologique de gestion des risques auprès des structures concernées.

❖ **Appui aux activités transversales du Trésor Public**

La DQN a, au cours de la gestion 2024, apporté un appui méthodologique et technique à plusieurs activités transversales majeures du Trésor Public, à travers :

- les séances préparatoires des missions de la Division Audit Interne de l'Inspection Générale et Audit du Trésor ;
- les travaux préparatoires de la revue de Direction ;
- les campagnes de sensibilisation sur la politique managériale du Trésor Public ;
- l'appui aux missions d'évaluation de l'Inspection Générale des Finances ;
- la participation aux missions de benchmarking de l'Autorité de régulation des assurances de la République Démocratique du Congo et de la délégation de Madagascar ;
- la validation des fiches techniques de projets dans le cadre du Plan Stratégique de Modernisation et de Développement du Trésor Public (PSMD) 2024-2028.

En définitive, au cours de l'année 2024, la DQN a davantage renforcé la maîtrise des risques, soutenu l'amélioration continue des processus, et contribué à l'ancrage durable d'une culture qualité, en cohérence avec les standards internationaux.



CHAPITRE IV : LA SURVEILLANCE DE LA GOUVERNANCE

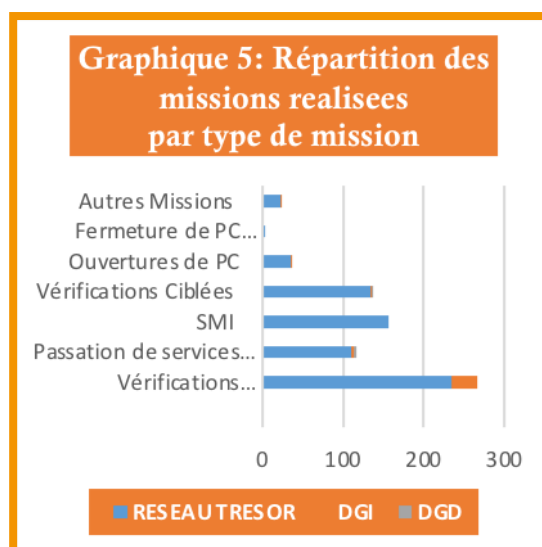
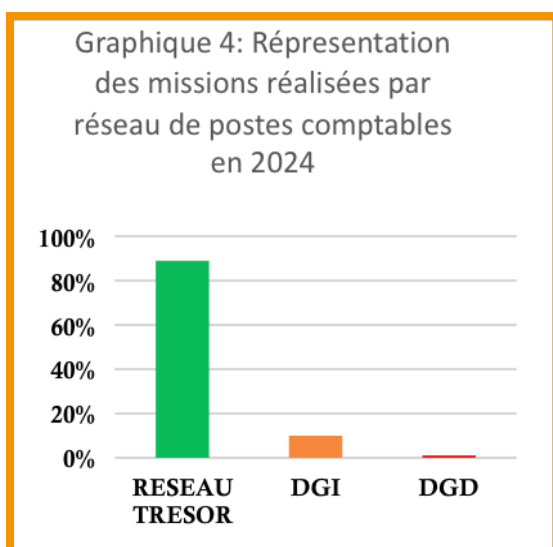


L'Inspection Générale et Audit du Trésor (IGAT) a assuré, au titre de l'année 2024, le pilotage du processus « Surveiller la gouvernance » du Trésor Public.

Le bilan 2024 a été, principalement, émaillé par les activités relatives aux contrôles et vérifications, à la conduite des missions d'audit et à la mise en œuvre des attributions relatives à la régulation et à l'accompagnement des services centraux et déconcentrés.

I. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INSPECTION

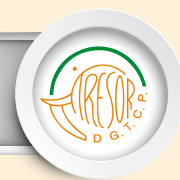
Au titre de l'exercice 2024, l'Inspection Générale et Audit du Trésor a conduit l'exécution de son plan annuel de missions de vérification et d'audit, conformément au chronogramme arrêté. Ce programme, orienté vers l'amélioration de la gouvernance comptable, a permis la réalisation de 573 missions de vérifications comptables classiques, de passation, de fermeture de services, d'ouverture et d'installation, pour une cible initiale de 567, soit un taux de réalisation de 101,06 %. Ces missions ont concerné 510 Postes Comptables du réseau Trésor (89 %) et 63 Postes Comptables Spéciaux (PCS), dont 57 de la Direction Générale des Impôts (soit 9,95 %) et 6 de la Direction Générale des Douanes (soit 1,05 % du périmètre des PCS).



Ces contrôles ont permis de mettre en lumière plusieurs dysfonctionnements dans la gestion comptable, notamment :

- le non-respect des délais de régularisation des comptes d'imputation provisoire ;
- l'irrégularité dans la tenue des réunions des comités de trésorerie ;
- la faible maîtrise des outils de gestion des risques ;
- l'absence d'émission et de transmission des ordres de paiement relatifs aux dépenses engagées lors de compétitions internationales.

Au regard de ces constats, des recommandations ont été formulées en vue d'un renforcement de la discipline comptable, d'une meilleure appropriation des outils de gouvernance financière et d'une mise en conformité systématique avec les normes établies.



II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AUDIT 2024

La Division d'Audit Interne (DAI) de l'IGAT a mené, en 2024, une série de missions d'audit selon un plan initial comportant 14 audits internes, couvrant divers domaines stratégiques. Toutefois, 4 d'entre elles ont été reportées à l'exercice suivant, en raison de contraintes et de priorités institutionnelles.

Les audits réalisés ont permis d'identifier des points forts, témoignant des efforts accomplis dans la conduite des activités.

Parallèlement, plusieurs axes d'amélioration ont été relevés, appelant la mise en œuvre effective des recommandations formulées.

III. ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT, DE RÉGULATION ET D'ÉTUDES

3.1. AU TITRE DES ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'IGAT a assuré, en 2024, diverses activités de soutien à la régulation administrative et à la gestion opérationnelle, portant notamment sur :

- la régulation et le suivi des contentieux ;
- l'instruction des demandes de remboursement de cautionnement ;
- le traitement des dossiers de mise en débet ;
- la représentation devant le Conseil de Discipline de la Fonction Publique.
- le suivi des comptes bancaires des administrations publiques ;
- la supervision des mouvements bancaires en lien avec les régies de recettes ;
- la formation et l'évaluation des performances des acteurs du Trésor Public ;
- la production de statistiques et le suivi des outils d'aide à la décision.

3.2. AU TITRE DES ACTIVITÉS D'ÉTUDES ET D'ANALYSES

Outre les activités principales liées au contrôle et à l'audit, l'IGAT a conduit des travaux analytiques visant à soutenir la qualité comptable et la gestion publique. Ces études et réflexions ont porté notamment sur :

- l'élaboration du rapport général sur le fonctionnement des services du Trésor Public ;
- la conduite d'études thématiques sur la gestion des finances publiques, en lien avec la Direction de la Stratégie et du Développement Institutionnel (DSDI) ;
- l'analyse des documents comptables et états financiers de l'État ;
- l'examen des projets d'instructions comptables et notes techniques ;
- le suivi de l'apurement des soldes non justifiés, en collaboration avec les services concernés ;
- la participation aux comités balance et autres instances de pilotage de la qualité comptable.





3.3. LA PROMOTION DE LA CULTURE INSTITUTIONNELLE

L'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public, avec l'appui de la DCRP, a assuré la promotion des valeurs éthiques et déontologiques à travers la production, la diffusion et la présentation en Comité de Direction des Vertus du Trimestre qui ont porté sur les thématiques suivantes :

- l'interdiction des cadeaux et avantages (janvier-février-mars 2024)
- la disponibilité et responsabilité (avril-mai-juin 2024)
- la qualité des relations humaines (de juillet à décembre 2024)



En 2024, l'Inspection Générale et Audit du Trésor a, par la réalisation effective de son plan d'actions, réussi à renforcer les fondements de la gouvernance et contribuer à la promotion d'une gestion rigoureuse et transparente des deniers publics.



TITRE 2

**BILAN DES ACTIVITÉS
DE RÉALISATION**



CHAPITRE I : L'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ÉTAT



Le Trésor Public a, conformément à ses attributions, contribué à l'exécution du Budget 2024 de l'État de Côte d'Ivoire, à travers la mobilisation des recettes et le paiement des dépenses. Les opérations y afférentes, issues des statistiques générées par l'applicatif ASTER ainsi que des sources de données rapportées par le « Tableau de détermination des résultats annuels », élaboré par l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) sont ci-après présentées.

I. LA MOBILISATION DES RESSOURCES

1.1. LES RESSOURCES DE TRÉSORERIE

Mise en œuvre par l'ACCT, la gestion de l'intégralité de la trésorerie de l'Etat sur la base du principe de l'unité de trésorerie a permis d'accumuler un montant de 7 136 683 998 001 FCFA selon les différentes natures de ressources ci-après indiquées :

- Compte principal de l'Etat ouvert dans les livres de la BCEAO : 4 557 827 934 871 F CFA ;
- Nivellements reçus de la Recette générale des Finances au titre des recettes DGI et DGD : 2 494 862 962 070 F CFA ;
- Recettes reçues de la Recette Principale des Douanes pour le compte de la CEDEAO : 31 354 108 694 F CFA ;
- Recettes reçues de la Recette Principale des Douanes pour le compte de l'UEMOA : 52 638 992 366 F CFA.

1.2. LES AUTRES RESSOURCES

Les autres ressources se chiffrent à **3 632 601 159 139 F CFA** et concernent les natures de recettes ci-après :

- Les Bons du Trésor encaissés des différents souscripteurs : **1 325 521 000 000 FCFA** ;
- Les recettes de compensation reçues par l'ACCT pour le compte de l'ACCD : **687 362 805 208 FCFA** ;
- Les avances de trésoreries consenties par les banques commerciales : **928 813 889 867 FCFA** ;
- Les obligations cautionnées (OC) reçues de la Recette Principale des douanes et liquéfiées par l'ACCT sont de : **8 667 554 908 FCFA**
- Les lettres d'échange reçues et liquéfiées par l'ACCT : **681 536 286 798 F CFA** ;
- Les cautions (élections et Comptables Publics) : **699 622 358 FCFA**.

II. LES DÉCAISSEMENTS

Les décaissements effectués par l'ACCT au cours de l'année 2024, se chiffrent à un total de **10 224 642 515 500 FCFA** au niveau central et au niveau des décaissements.

2.1. LES DÉCAISSEMENTS À L'ÉCHELON CENTRAL

Le montant global des décaissements au niveau central se chiffre à **9 072 742 921 154 FCFA** et concerne les approvisionnements émis en faveur de l'ensemble des Postes Généraux.

2.2. LES AUTRES DÉCAISSEMENTS



Les autres décaissements dont le montant s'élève à **1 150 899 594 346 FCFA** se décomposent comme suit :

- Le règlement de certaines charges de fonctionnement spécifiques aux administrations publiques à hauteur de **56 071 393 396 FCFA**.
- Les opérations de compensation des débits supportés par l'ACCT, au profit de l'ACCD, pour un montant de **1 094 828 200 950 FCFA**.

2.3. LES MISES À DISPOSITION DE SUBVENTIONS

Au titre de la présente gestion, les subventions de l'Etat reçues par l'ACCT pour le compte des entreprises et structures publiques s'élèvent à **1 321 154 606 129 FCFA**. Les mises à disposition, après liquéfaction desdites allocations, affichent à la date du 31 décembre 2024, un total d'approvisionnement des entités ciblées à hauteur de **1 432 699 720 395 FCFA**, soit un taux de règlement effectif de 108.44%. Ce montant tient compte de la balance de sortie de 2023, liquéfié en 2024.

L'année 2024 a été marquée par un événement majeur au niveau de la tenue des comptes publics et parapublics, il s'agit du passage d'ASTERNDIR à ASTERWeb. Ce nouvel environnement de tenue de la comptabilité reste une bonne opportunité d'amélioration de la qualité comptable.



CHAPITRE II : GESTION DES FONDS ET DES DÉPÔTS



La gestion des fonds et dépôts est assurée par l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) et ses agences.

Ces entités ont mis l'accent, au cours de l'année 2024, sur les enjeux bancaires et financiers ci-après :

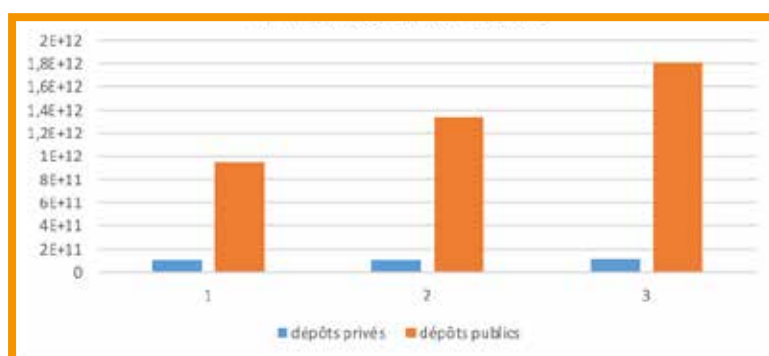
- l'augmentation de l'encours des dépôts de la clientèle ;
- l'extension du portefeuille clientèle de la banque ;
- la progression des comptes ouverts ;
- la hausse des transferts à l'étranger ;
- l'évolution des opérations de ventes et d'achats de monnaie électronique.

I. SUIVI DES DÉPÔTS ET DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts de la clientèle ont connu une hausse, à la fin de l'exercice 2024. Ils sont passés de 1 432 630 387 675 F CFA au 31 décembre 2023 à 1 920 959 840 805 F CFA au 31 décembre 2024, soit une variation positive de 488 329 453 130 F CFA correspondant à un taux d'accroissement de 34,08%.

Cette performance est principalement liée à une forte hausse des dépôts publics qui se sont accrus de 471 761 305 778 F CFA, soit un taux annuel de 35,38% et dans une moindre ampleur à une légère hausse des dépôts privés qui ont augmenté de 16 568 147 352 F CFA correspondant à un taux d'accroissement de 16,69%.

Ce résultat, au niveau des dépôts privés notamment, se justifie par les campagnes, de promotion des produits de la banque, réalisées sur toute l'étendue du territoire national au cours du dernier trimestre 2024. La plénitude des effets desdites campagnes étant attendue au cours de l'année 2025.



II. CAMPAGNES DE PROMOTION DES PRODUITS BANCAIRES

En 2024, l'ACCD a réalisé plusieurs actions de promotion et de développement de ses produits, dans l'optique d'améliorer le niveau de satisfaction de sa clientèle. Ces campagnes de promotion ont été axées sur la monnaie électronique TrésorMoney, les cartes bancaires ACCD et les bons et obligations inscrits en compte courant à l'ACCD.

Ainsi, le réseau de distribution de TrésorMoney a été alimenté à hauteur de 9 milliards 554 millions FCFA dont 4 milliards 469 millions FCFA de « Cash In » (Achat) et 5 milliards 85 millions F CFA de « Cash Out » (Retrait).



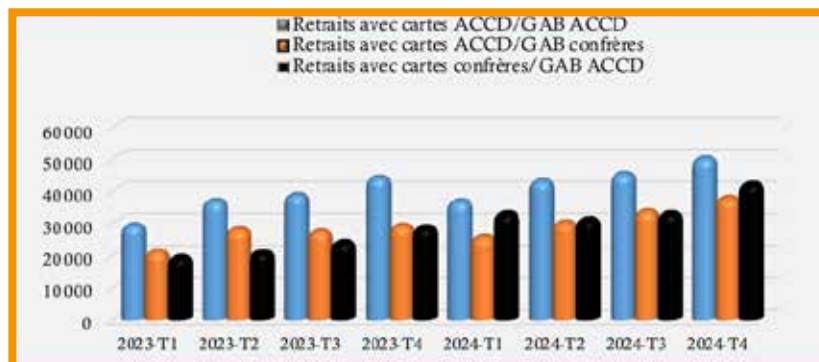
Les transactions avec les cartes bancaires ACCD ont également connu une variation à la hausse en valeur et en volume à la baisse, soit une moyenne annuelle de plus de 91% (valeur) et plus de -23% (volume).

Au titre des Bons et Obligations, pour un objectif de 17 milliards 751 millions de F CFA, la Banque a mobilisé un montant record de 20 milliards 212 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 113,86%.

III. DÉVELOPPEMENT DE LA MONÉTIQUE

En 2024, l'ACCD a renforcé son activité monétique à travers plusieurs initiatives majeures. Trois nouveaux Guichets Automatiques Bancaires (GAB) ont été installés à San-Pedro, Séguéla et Biankouman, portant le parc total à 28 distributeurs et améliorant la couverture du réseau. Parallèlement, l'institution a poursuivi la promotion de l'utilisation des cartes bancaires sur les Terminaux de Paiement Électronique (TPE) déployés par des structures partenaires. Bien que l'usage reste encore limité, les transactions affichent une progression continue, avec un pic significatif enregistré au quatrième trimestre 2024, traduisant une adhésion croissante des clients.

Ces actions ont été complétées par le suivi des retraits effectués sur les GAB ACCD et ceux des confrères, le lancement du nouvel outil de paiement électronique « TrésorPay-TresorMoney » et l'acquisition d'automates de versements d'espèces et de remises chèques. L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans une dynamique de modernisation et de digitalisation des services financiers, visant à fluidifier les opérations, diversifier les canaux de paiement et améliorer l'expérience client sur l'ensemble du territoire.

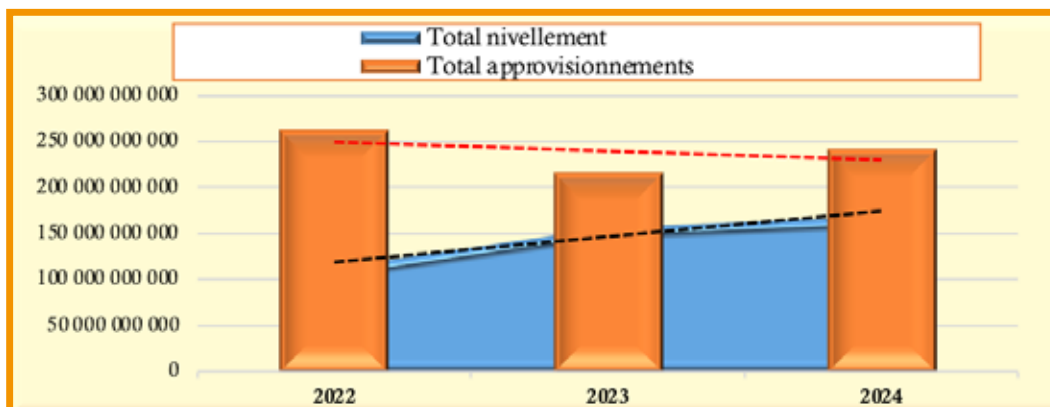


Graphique 2 : Évolution des flux de transactions monétiques entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024

IV. APPROVISIONNEMENTS, NIVELLEMENTS ET TRANSFERTS

Les approvisionnements se sont élevés à 242,1 milliards FCFA en 2024 (+12,05 %), dont 81 % au profit de l'Agence Principale.

De manière générale, les nivellements ont connu une hausse de 168,8 milliards FCFA soit une hausse de plus de 7 %. Ce résultat traduit une amélioration de la gestion de la trésorerie par les agences.



Graphique 3 : Évolution comparée des nivellements et des approvisionnements entre le 31/12/2022 et le 31/12/2024

Concernant les transferts à l'étranger, une augmentation de 19,2 % en nombre a été enregistrée contrebalancée par un recul en volume de 42,3 %, traduisant une volatilité des flux.



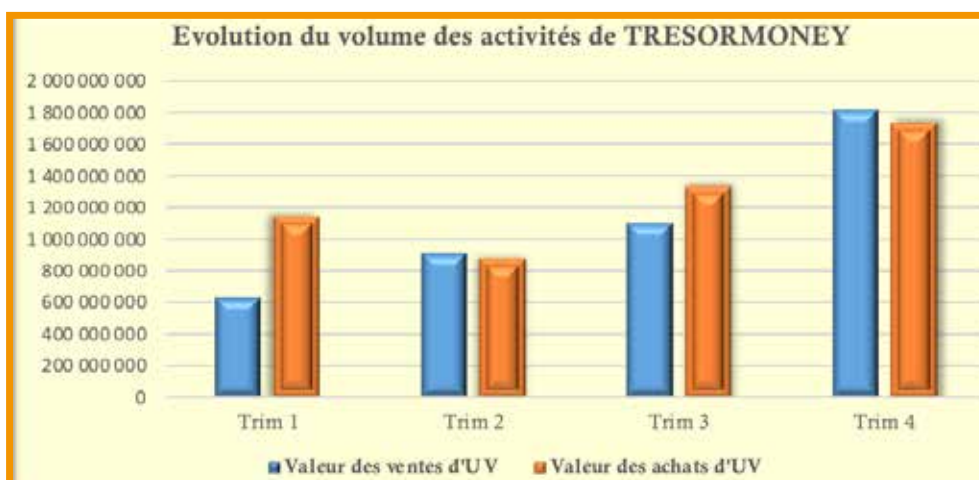
Graphique 4 : Évolution des flux de transferts à l'étranger entre le 31/12/2022 et le 31/12/2024

V. LA PLATEFORME « TRÉSORPAY/TRÉSORMONEY »

Le déploiement du nouvel outil de paiement électronique sur la plateforme « TrésorPay-TresorMoney » a favorisé le développement d'activités relatives au paiement électronique.

Dans le cadre du fonctionnement des activités de Trésor Money de l'année 2024, l'ACCD enregistre une valeur totale de ventes d'UV d'un montant de 4 469 469 099 F CFA et une valeur totale d'achats d'UV d'un montant de 8 085 924 125 F CFA.

Concernant les ventes de cette monnaie électronique, un bond quantitatif a été réalisé au dernier trimestre de l'année, avec un niveau d'opérations de 1 milliard 821 millions FCFA, soit une variation de +65% par rapport au troisième trimestre.



Graphique 5 : Volume des activités de TRESOR-MONEY au 31 décembre 2024

L'exercice 2024 enregistre des résultats satisfaisants, marqués par la progression des dépôts, l'élargissement du portefeuille clientèle et la maîtrise de la trésorerie.

Le développement de la monétique, soutenu par l'installation de nouveaux GAB et des campagnes promotionnelles, confirme la dynamique positive amorcée, avec des perspectives de croissance renforcées en 2025.



CHAPITRE III : LA RÉGLEMENTATION ET L'ASSISTANCE DE L'ACTIVITÉ COMPTABLE



En 2024, la Direction de la Comptabilité Publique (DCP), pilote du processus « Réglementer et assister l'activité comptable » a mené plusieurs activités en lien notamment avec la réforme de la comptabilité publique, l'assistance comptable, la production des comptes de gestion et financiers et le suivi des réformes communautaires.

I. RÉFORME DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET RÈGLEMENTATION COMPTABLE

En 2024, la DCP a piloté l'actualisation des cadres juridiques et réglementaires pour l'État, les Établissements Publics Nationaux (EPN) et les collectivités décentralisées. Plusieurs décrets et projets de textes ont été adoptés ou rédigés afin d'harmoniser les règles et d'améliorer la transparence comptable dans tous ces secteurs.

Neuf instructions comptables et six notes techniques ont été publiées, dont six et cinq (instructions et notes) pour la comptabilité de l'État, et trois et une pour la comptabilité parapublique. Ces documents encadrent la saisie des opérations de recettes et dépenses et précisent les normes à respecter par l'ensemble des postes comptables.

II. ASSISTANCE ET QUALITÉ COMPTABLE

L'assistance comptable et la mise en œuvre de la qualité comptable ont été menées auprès des postes comptables de l'État, des collectivités territoriales, des districts autonomes et des établissements publics nationaux (EPN). Ces interventions se sont déroulées aussi bien sur le terrain qu'à distance, afin de répondre efficacement aux besoins variés des structures concernées.

Les missions réalisées sur place ont porté notamment sur une opération pilote de régularisation des Comptes d'imputation provisoire (CIP) ainsi que sur des actions d'accompagnement auprès des agences comptables des EPN.

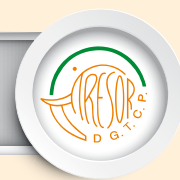
Ces initiatives avaient pour objectif de renforcer la rigueur et la fiabilité des opérations comptables, en apportant un appui direct aux gestionnaires.

L'assistance à distance s'est, quant à elle, concentrée sur l'élaboration et la diffusion de guides méthodologiques relatifs à la comptabilité de l'État et à celle des collectivités décentralisées. Grâce à l'utilisation de l'outil collaboratif « Teams », soixante (60) postes comptables ont pu bénéficier de ce dispositif, qui a permis de résoudre des problèmes liés aux centralisations et transferts non dénoués, ainsi qu'aux soldes anormaux.

Enfin, un appui spécifique a été apporté dans le cadre du traitement des demandes de rectifications comptables. Au total, 312 demandes ont été prises en charge, donnant lieu à 227 fiches de rectification T23. Ces corrections se répartissent en 127 rectifications d'erreurs sur comptes (40,7 %), 70 rectifications d'erreurs sur montants (22,4 %) et 115 rectifications pour autres motifs (36,9 %).

III. PRODUCTION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES FINANCIERS

Le présent point rend compte de la situation des comptes de gestion et des comptes financiers de l'exercice 2023, produits au cours de l'année 2024, ainsi que de l'élaboration du projet de rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) 2023. L'analyse porte sur les dépôts effectués par les comptables principaux auprès de la Direction de la Comptabilité Publique (DCP) et de la Cour des comptes.



Sur les 487 comptes attendus par la DCP, 483 ont effectivement été reçus, soit un taux de couverture de 99,18 %. Parmi eux, 421 comptes ont été déposés dans le délai réglementaire fixé au 30 avril 2024, ce qui représente un taux de conformité de 86,45 %.

Quatre comptes restent attendus, dont trois relatifs à des Payeurs à l'Étranger et un émanant d'un Agent Comptable d'Établissement Public National (EPN).

Concernant la transmission à la Cour des comptes, 472 comptes sur 487 ont été réceptionnés, soit un taux de 96,92 %.

Toutefois, seuls 391 comptes ont été déposés dans le délai requis, fixé au 30 juin de l'année N+1, soit un taux de conformité de 80,29 %. Ces chiffres témoignent d'une amélioration notable dans la réception des comptes, mais révèlent encore des efforts à fournir pour renforcer la discipline des délais.

IV. SUIVI DES RÉFORMES COMMUNAUTAIRES

En 2024, le suivi des réformes communautaires par la Direction de la Comptabilité Publique (DCP) s'est matérialisé par plusieurs actions, dont la participation à la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA. Cette rencontre, tenue du 4 au 6 novembre 2024 à Abidjan, a permis d'examiner 132 textes communautaires ainsi que 4 projets et programmes couvrant divers domaines tels que l'agriculture, l'artisanat et le marché commun.

Par ailleurs, le suivi de la mise en œuvre de la comptabilité des matières a révélé un taux d'application de 65 % en 2024, contre 84 % en 2023. Cette baisse s'explique principalement par l'absence de nomination de l'ensemble des gestionnaires du patrimoine et la non-production des rapports de gestion des matières, traduisant la nécessité de renforcer la rigueur et la discipline dans l'application de la directive communautaire concernée.

V. SÉMINAIRES ET FORMATIONS

En 2024, la Direction de la Comptabilité Publique (DCP) a participé à plusieurs séminaires et ateliers portant sur la réforme des finances publiques, le SIGICI, les normes comptables, la requalification des recettes non fiscales et la validation de nouveaux textes réglementaires. Elle a également mené de nombreuses formations destinées à ses agents et partenaires, axées sur la comptabilité publique moderne, les droits constatés, les opérations de caisse et l'utilisation des applicatifs comme SIGCOT, SIGEPN et ASTERNDIR.

Par ailleurs, la DCP a pris part à diverses réunions réglementaires, notamment celles du Comité Audit du Trésor et du Comité balance, contribuant aux réflexions sur l'apurement des chèques impayés, la régularisation des comptes d'imputation provisoire et la mise à jour des textes relatifs à la comptabilité des matières, afin de renforcer la transparence et la modernisation des finances publiques.



CHAPITRE IV : LA SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER



En application des textes en vigueur, la Direction des Systèmes Financiers Décentralisés (DSFD), organe chargé de la supervision du secteur de la microfinance, a poursuivi en 2024 ses missions de régulation, de contrôle et d'assainissement du secteur.

I. TRAITEMENT DES DEMANDES D'AGRÉMENT

1.1. DEMANDES D'AGRÉMENTS

Au cours de l'année 2024, la DSFD a réceptionné vingt-quatre (24) dossiers de demande d'autorisation d'exercer dont onze (11) nouveaux et treize (13) compléments de dossiers.

Les nouvelles demandes sont introduites par huit (08) sociétés anonymes et trois (03) structures mutualistes.

En ce qui concerne les anciens dossiers, neuf (09) émanent de sociétés anonymes et quatre (04) d'institutions mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit.

1.2. RETRAITS D'AGRÉMENTS

Au cours de l'année 2024, deux (02) SFD ont fait l'objet de retrait d'agrément. Il s'agit de :

- IGITRUST-CI, le 04 avril 2024 ;
- CNEC SEQUOIA, le 19 septembre 2024.

II. LE CONTRÔLE ET LA SUPERVISION DES SFD

Sur le plan de l'assainissement, une mission de prospection a permis d'identifier une activité illicite, tandis que le recouvrement lié aux liquidations a généré plus de 9,4 millions FCFA.

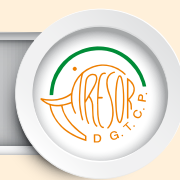
En matière de transmission des rapports financiers, les résultats sont contrastés : 100 % des rapports financiers mensuels attendus ont été réceptionnés contre un taux de transmission des rapports trimestriels et annuels se situant respectivement entre 89,5 % et 82,2 %.

Il ressort de l'exploitation de ces rapports, la mise en évidence de plusieurs points d'attention dont la faiblesse dans la mise en œuvre des recommandations, la dégradation financière de certaines structures, des taux de créances en souffrance au-delà des seuils réglementaires, et des insuffisances des dispositifs LBC/FT/FP.

III. LES ACTIVITÉS D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR

En 2024, la Direction du Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés (DSFD) a conduit une mission de prospection qui a permis de détecter une structure illicite de microfinance dénommée « CI-MICROCRED ». Ces activités ont permis de réaliser un recouvrement de 9 499 013 F CFA, confirmant l'efficacité du suivi exercé sur les structures en cessation d'activité.

Concernant le contrôle sur pièces, la DSFD a vérifié les rapports financiers que les SFD sont tenus de transmettre. En 2024, 216 rapports mensuels attendus de 18 SFD de grande taille ont été intégralement reçus, traduisant un taux de 100 %. Pour les rapports trimestriels, 94 sur 105 attendus ont été réceptionnés, soit un taux de 89,5 %. Enfin, s'agissant des rapports annuels d'activités de l'exercice 2023, 37 sur 45 ont été soumis, représentant un taux de transmission de 82,2 %.



Le contrôle interne des SFD a également fait l'objet d'un suivi. Sur 43 programmes prévisionnels attendus, 38 ont été transmis, et 34 rapports globaux sur 42 ont été reçus pour l'exercice 2023. De plus, 262 rapports de contrôle interne ont été réceptionnés, constituant la base des dossiers permanents des SFD. Ces documents ont permis de mesurer le degré de mise en œuvre des contrôles et d'identifier des insuffisances persistantes.

L'exploitation des rapports a en effet révélé plusieurs faiblesses : un faible taux d'exécution des recommandations, des cas de non-remboursement de prêts accordés aux élus ou anciens salariés, ainsi que la dégradation de la situation financière de certaines structures (fonds propres négatifs, résultats déficitaires, non-respect des ratios prudentiels). La qualité du portefeuille de crédits s'est également détériorée. Face à ces constats, la DSFD a adressé des courriers d'interpellation aux dirigeants concernés afin de les inciter à corriger ces insuffisances.

IV. LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LA MICROFINANCE (CNM)

En 2024, la DSFD a conduit dix missions de vérification programmées auprès des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Ces inspections ont mis en évidence plusieurs manquements majeurs : des défaillances persistantes en matière de gouvernance, une dégradation importante des portefeuilles de crédits avec des taux de risque dépassant largement le seuil réglementaire de 3 %, une faible performance des systèmes d'information et de gestion, ainsi que l'absence ou l'insuffisance de dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP).

Concernant la mise en œuvre des injonctions et recommandations adressées à vingt SFD, le bilan reste mitigé. Sur 1 025 mesures prescrites, seulement 458 ont été exécutées au 31 décembre 2024, soit un taux de réalisation de 44,68 %. Ces insuffisances concernent surtout les obligations financières, non encore respectées par les institutions concernées. La DSFD prévoit donc d'intensifier ses missions sur place en 2025 afin d'évaluer les avancées réelles et, le cas échéant, de proposer des mesures correctives appropriées. À cette même date, le secteur compte vingt-deux (22) SFD placés sous surveillance rapprochée, un (1), sous administration provisoire et dix (10) proposés à sanction.

Parallèlement, la Commission Nationale pour la Microfinance (CNM) a tenu douze sessions en 2024, de la 179^{ème} à la 190^{ème}. Ces réunions ont permis d'examiner les rapports de contrôle de la DSFD, d'analyser des dossiers spécifiques et d'auditionner des dirigeants de SFD. Elles ont débouché sur diverses décisions : prorogation ou mise en place de mesures de surveillance rapprochée, retraits d'agrément, mise en œuvre de dispositifs de redressement, notamment pour la MUCREFBO, ainsi que l'audition disciplinaire des dirigeants de CREDAFRICA SA et AMIFA SA.

Ces résultats traduisent une dynamique d'action soutenue en faveur de la professionnalisation du secteur, mais révèlent également la persistance de fragilités structurelles, appelant à une mobilisation accrue des acteurs pour l'année 2025.



CHAPITRE V : LA RÉALISATION DES ETUDES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES ET LA PRODUCTION DES STATISTIQUES



La Direction de la Coordination Statistique a, conformément à ses missions, recensé, coordonné et produit les notes de conjoncture, bulletins statistiques et autres documents économiques et financiers émanant des services du Trésor Public.

I. LA PRODUCTION DES ÉTUDES ET DONNÉES STATISTIQUES

1.1. LA RÉALISATION DES ÉTUDES

Au titre des études, le Bureau Central des Études (BCE) a réalisé en 2024 une étude programmée portant sur « l'identification de nouvelles localités à forte potentialité économique et à forte potentialité d'épargne ». Par ailleurs, le TDR relatif à l'étude sur « la contribution des recettes non fiscales au financement du budget de l'État de Côte d'Ivoire » a été validé dans les délais, le 12 mars 2024. L'étude précitée sur les localités à fort potentiel économique et d'épargne a également été validée dans les délais impartis.

1.2. LA PRODUCTION DES DONNÉES STATISTIQUES

En ce qui concerne la production des notes et bulletins, trente-quatre (34) notes de conjoncture, douze (12) bulletins statistiques et douze (12) TOF ont été élaborés sur la période considérée. De plus, l'ensemble des douze (12) TOF programmés a été produit dans les délais requis au cours de l'année 2024, traduisant une bonne régularité dans la diffusion des travaux de suivi et d'analyse économique.

S'agissant des états statistiques, cent quarante-quatre (144) documents programmés ont été produits et transmis dans les délais, démontrant une performance soutenue en matière de production statistique.

1.3. L'EXPLOITATION DES DONNÉES STATISTIQUES

Les données produites ou centralisées par la DCS ont permis d'établir des documents de synthèse clés tels que la situation des recettes et des dépenses publiques et l'état statistique sur les avances de trésorerie.

À titre d'illustration, à fin décembre 2024, les recettes fiscales se sont élevées à 15,42 milliards FCFA, dépassant les prévisions initiales avec un taux de réalisation de 119,19 %. Les recettes non fiscales ont également surpassé les attentes, atteignant 171,63 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 137,02 %.

En matière de dépenses, les avances de trésorerie consenties par les Comptables Généraux ont atteint un total de 1 821,56 milliards FCFA, dont 659,67 milliards ont été régularisés. Le stock des restes à payer s'établit à 319,78 milliards FCFA, et celui relatif à la Régie TVA à 71,62 milliards FCFA. Par ailleurs, le paiement des salaires des fonctionnaires et agents de l'État s'est chiffré à 1 712,09 milliards FCFA. Concernant les prélèvements communautaires, les reversements à la CEDEAO (PCC) et à l'UEMOA (PCS) ont été intégralement effectués, respectivement à hauteur de 18,86 milliards FCFA et 12,39 milliards FCFA, tandis qu'aucun reversement n'a été opéré à l'Union Africaine (PUA) malgré un montant collecté de 11,69 milliards FCFA.

La DCS a également produit douze (12) Tableaux des Opérations Financières de l'État (TOFE) base balance, à l'attention de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique



et du Ministère de tutelle, dans le cadre du pilotage de l'exécution budgétaire et des prises de décision.

II. AUTRES ACTIVITÉS

En 2024, la Direction de la Coordination Statistique (DCS) a mis en œuvre un programme de sensibilisation au respect du code d'éthique et de déontologie. Douze séances ont été organisées à l'intention de l'ensemble des agents, en plus de rappels réguliers lors des réunions de direction et de sous-directions. Ces actions visent à promouvoir la culture de l'intégrité et du professionnalisme au sein du personnel.

La DCS a également renforcé la communication sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption du Trésor Public, afin de sensibiliser ses agents à l'importance de la transparence et de la probité dans la gestion publique.

En matière de contrôle, deux missions d'audit ont été conduites au titre de l'année. La première, réalisée par l'AFNOR le 28 février 2024, portait sur l'audit de suivi n°1, tandis que la seconde, effectuée par l'Inspection Générale et Audit du Trésor, le 30 octobre 2024, concernait le Système de Management de la Qualité du Trésor Public.

La DCS a participé à des événements institutionnels, tels que la Journée Africaine de la Statistique, et à une réunion sur l'opérationnalisation de l'ordonnance n°2024-207 portant réforme des recettes de service. Elle a centralisé les états statistiques définitifs à fin décembre, élaboré les tableaux de suivi budgétaire du TOFE, ainsi qu'une note sur l'état du secteur financier ivoirien au 1^{er} semestre 2024.



TITRE 3

**BILAN DES ACTIVITÉS
SUPPORT**



CHAPITRE I : LA GESTION DES MOYENS GÉNÉRAUX ET DE LA SÉCURITÉ



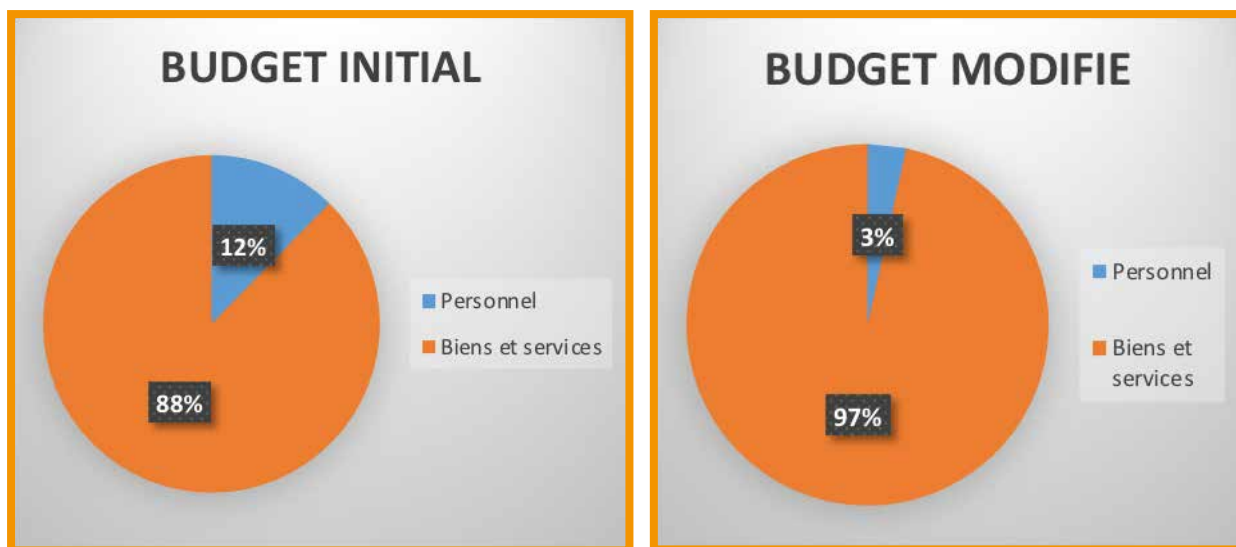
I. BILAN DE L'EXÉCUTION BUDGETAIRE

1.1. LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 3

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Programme 3 du Ministère des Finances et du Budget (MFB), intitulé « Trésor et Comptabilité Publique », la DGTCP a bénéficié pour l'exercice 2024 d'une dotation de 6 287 796 128 FCFA pour un besoin exprimé à hauteur de 13 294 847 707 FCFA. Ce budget a connu une évolution de 2 824 822 237 FCFA pour se situer à 9 112 618 365 FCFA, soit une hausse de 44,93%.

Cette dotation annuelle a été exécutée à hauteur de 96,85% correspondant à une valeur nominale de **8 825 737 599 FCFA** sur un budget global de **9 112 618 365 FCFA**. Il apparaît une amélioration du taux d'exécution au-delà de la cible de 90% et supérieur à la performance de 2023 qui se chiffrait à **70,71%**.

De façon spécifique, au niveau des natures de dépenses, le taux de répartition se présente comme suit :



1.2. LE SUIVI DES INVESTISSEMENTS

Le coût global des investissements, au titre de l'année 2024, s'élève à 48 176 956 322 FCFA et concernent six (06) projets entrant dans le cadre de la modernisation des infrastructures, des méthodes de travail et des activités managériales. Il s'agit des projets d'investissement visant à :

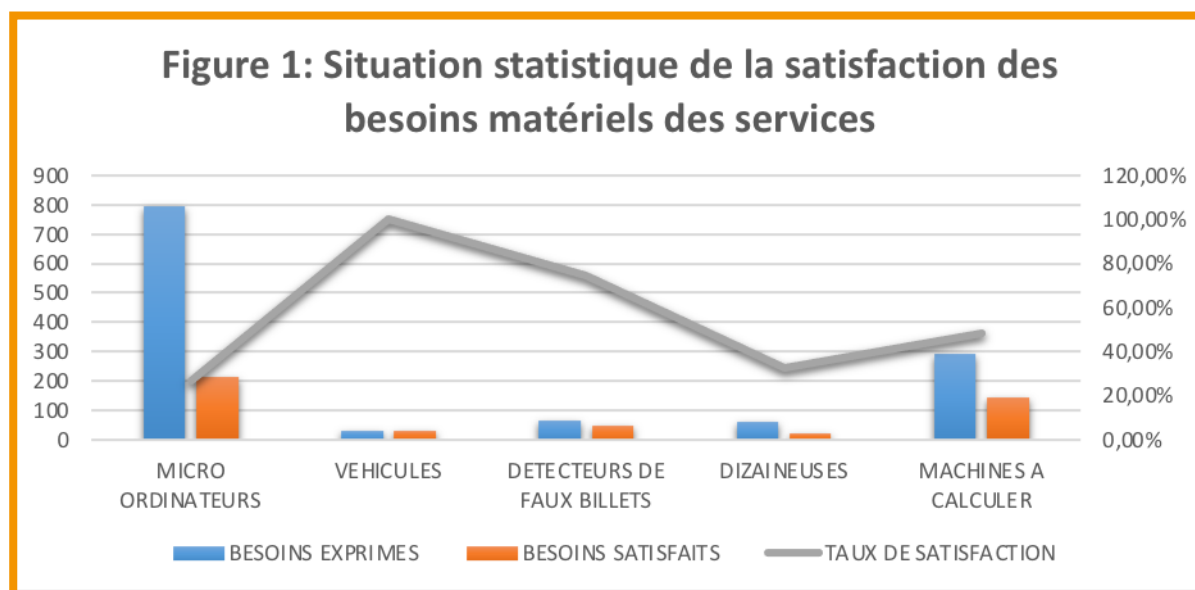
- la réhabilitation des postes comptables et autres services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- la Construction de 22 Postes comptables
- la modernisation et à la sécurisation du Système d'Information du Trésor Public
- l'élaboration et au déploiement du SyGACUT
- le maintien de la Qualité des Comptes et des Restitutions Comptables
- l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor.



II. LA GESTION DU PATRIMOINE ET L'ÉVALUATION DES PRESTATAIRES

2.1. LA GESTION DU MATÉRIEL

La Direction des Moyens Généraux (DMG) soucieuse de créer les meilleures conditions de travail pour les agents des différents services du Trésor a mis à leur disposition, en lien avec la Direction Générale, les moyens matériels consignés dans le tableau suivant durant l'exercice budgétaire 2024 :



2.2. L'ÉVALUATION DES PRESTATAIRES

Au cours de l'année 2024, la DMG a évalué par échantillonnage la qualité des travaux de maintenance des prestataires intervenant dans les domaines ci-après :

- les installations électriques ;
- la climatisation ;
- les installations téléphoniques ;
- les photocopieuses ;
- les groupes électrogènes ;
- les véhicules.

Cette évaluation a donné des résultats satisfaisants et n'a révélé aucune anomalie particulière.

III. LA GESTION DE LA SÉCURITÉ

Au cours de l'année 2024, la Direction des Moyens Généraux a pu renforcer la gestion de la sécurité à travers :

- l'élaboration, la diffusion de documents didactiques relatifs à la sécurité et à l'hygiène ;
- la tenue de rencontres bilatérales avec les sociétés de sécurité en vue du règlement de la question du retard des salaires ;



- l'organisation de séances de sensibilisation des Chefs de Postes à l'appropriation des conventions de sécurité entre le Trésor Public et les sociétés de sécurité ;
- la transmission des documents relatifs au PS6 aux correspondants sécurité ;
- la conception d'un canevas de production des rapports d'activités trimestriels des services relatif à la sécurité ;
- la mise à jour de la liste nominative 2024 des agents de sécurité.



CHAPITRE II : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

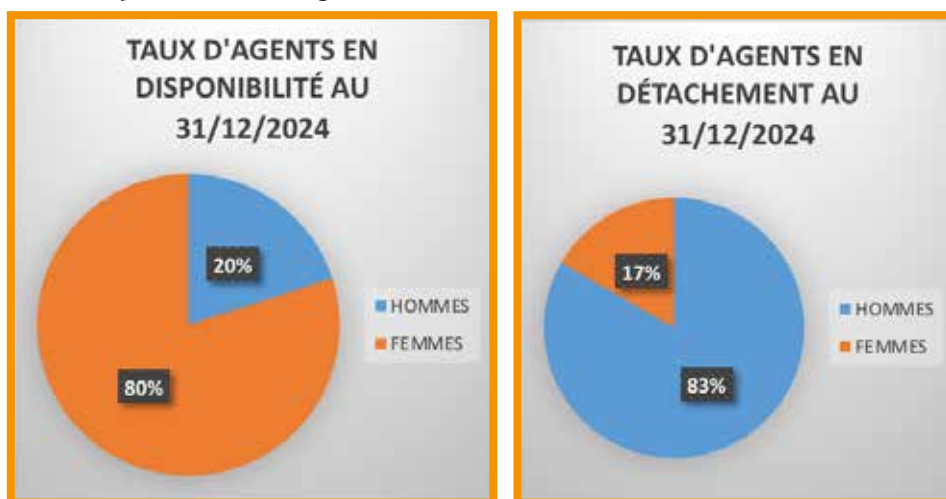


La gestion des ressources humaines a consisté au cours de l'année à mettre en œuvre toutes les actions relatives à la situation administrative des agents et à leur bien être social. Pour une meilleure exécution de ces tâches, il est important de faire un état des lieux de l'effectif des agents.

I. L'ETAT DES LIEUX DE L'EFFECTIF DES AGENTS DU TRÉSOR PUBLIC

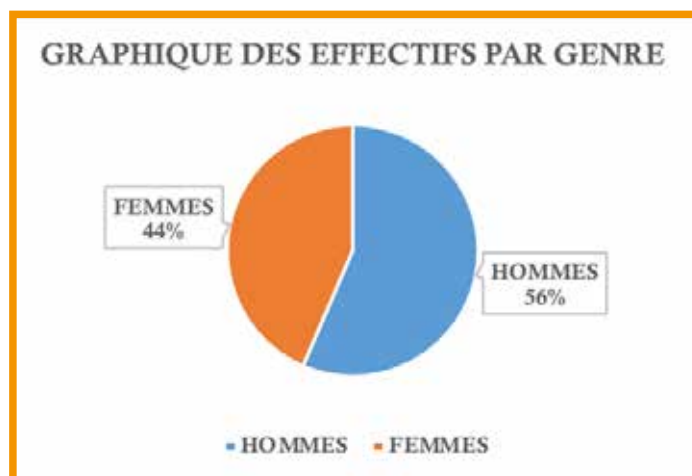
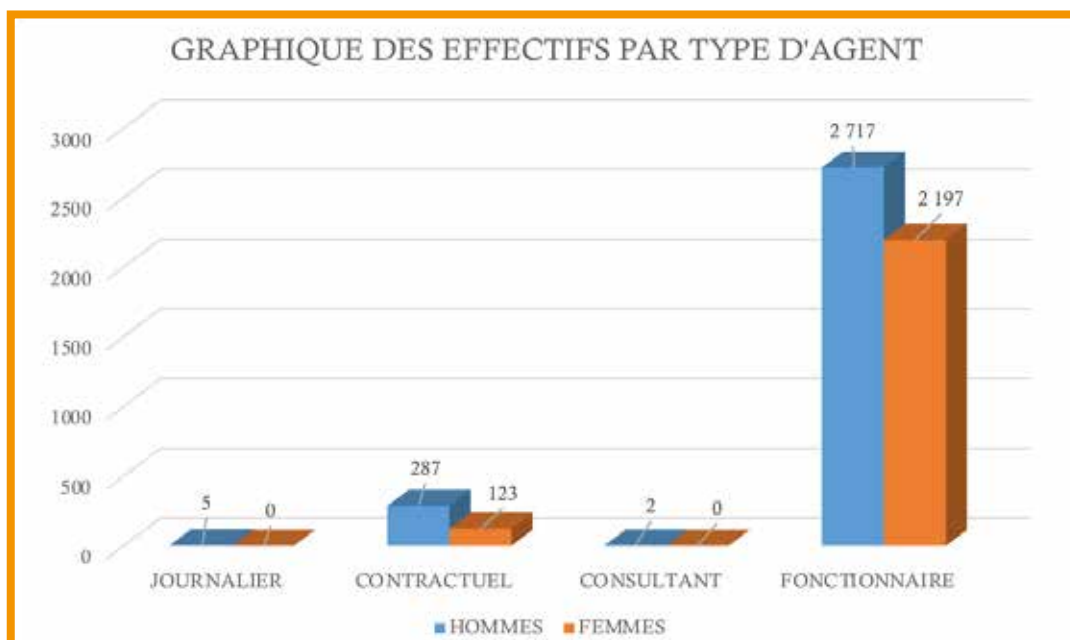
Au 31 décembre 2024, l'effectif des agents de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) est de 5 331 agents. Les tableaux et graphiques ci-dessous donnent préciment en chiffres les différentes répartitions selon les positions, les types d'agents, les catégories :

❖ Effectif selon la position et le genre



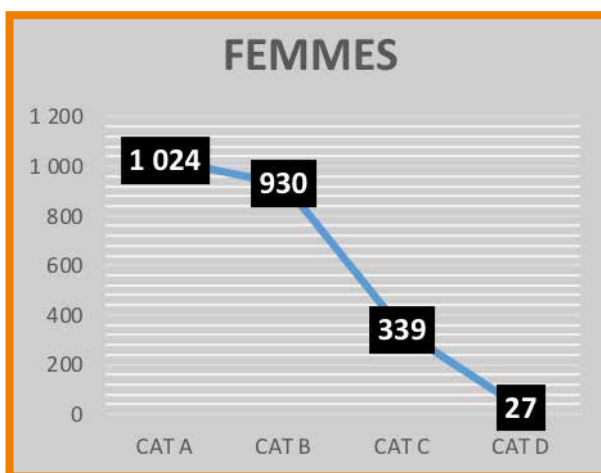
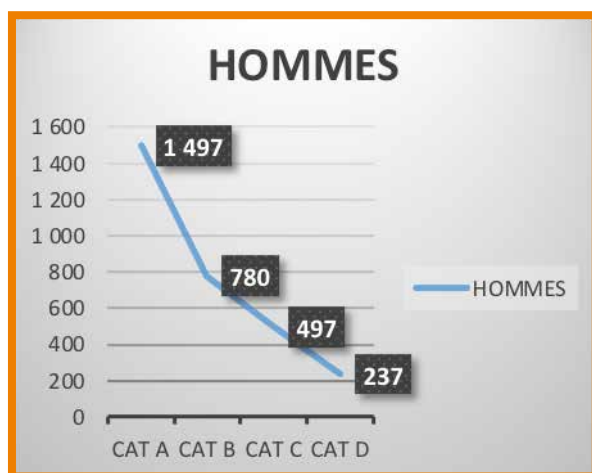
❖ Effectif par type d'agents et par genre

Au 31 décembre 2024, l'effectif des agents de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) est de 5 331 agents. Les graphiques suivants préciment les différentes répartitions selon les positions, les types d'agents, les catégories :



Les agents de la catégorie A font près de la moitié de l'effectif total des agents du Trésor Public, soit 47,29%. Les agents d'exécution et d'application, toutes catégories confondues, représentent 52,71% de l'effectif total.

Le taux relativement élevé d'agents de Catégories considérés comme des cadres de l'Administration met en relief l'aspect élitique du Trésor Public, toute chose qui pourrait expliquer la performance de l'Institution.



II. LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

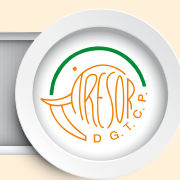
Au cours de l'année 2024, la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Trésor Public a mené une gestion administrative soutenue, visant à encadrer l'ensemble des positions et mouvements du personnel. Cette gestion a englobé les affectations, les mutations, les réaffectations, les sorties de carrière, ainsi que le traitement des documents administratifs et la mise en œuvre de la mobilité du personnel, contribuant ainsi au renforcement de l'efficacité des services.

S'agissant des affectations, 190 agents ont rejoint les services du Trésor Public. Parmi eux, 137 provenaient des concours directs de la Fonction Publique, 37 ont été mis à disposition par la DRH du Ministère des Finances et du Budget, et 16 étaient des contractuels nouvellement recrutés. Les mutations internes, quant à elles, ont concerné 273 agents redéployés entre les services de l'intérieur et ceux d'Abidjan, permettant de combler les besoins en ressources humaines dans plusieurs unités. Dans ce cadre, la DRH a élaboré 381 actes de mobilité, auxquels s'ajoutent 178 réaffectations d'agents admis aux concours professionnels, retournés dans leurs services d'origine pour renforcer leurs structures.

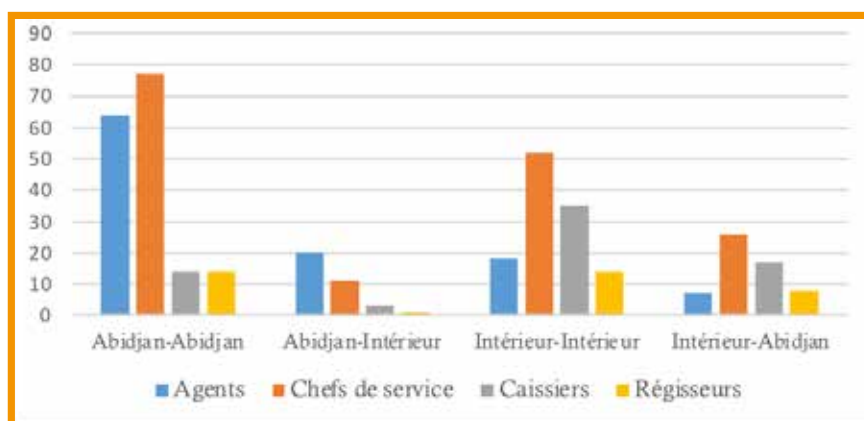
La DRH a également assuré la gestion des sorties de carrière. Ainsi, conformément aux textes en vigueur, 122 agents ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite à la date du 31 décembre 2024. Malheureusement, l'institution a enregistré 26 décès, dont 20 hommes et 6 femmes, auxquels s'ajoutent 8 départs volontaires. Ces mouvements traduisent à la fois le renouvellement et la recomposition du capital humain du Trésor Public.

En matière de gestion documentaire, un volume important de dossiers a été traité. En effet, 1 077 documents administratifs ont été réceptionnés et actualisés dans l'applicatif « RESH ». Ils se répartissent en 621 certificats de prise de service, 120 certificats de cessation de service, 188 actes de promotion dans l'emploi et 148 autres actes divers tels que procès-verbaux, certificats de décès ou arrêtés portant changement de nom. Parallèlement, le portail numérique « Attoungblan » a reçu 838 demandes administratives, dont 674 ont été validées et 164 rejetées, illustrant la montée en puissance des outils numériques dans la gestion des ressources humaines.

Enfin, la mobilité du personnel, instrument essentiel de valorisation des ressources humaines, a été mise en œuvre dans le respect du principe de rotation. Elle a concerné 381 agents, toutes catégories confondues (agents, chefs de service, caissiers, régisseurs), à l'exception des directeurs, sous-directeurs et assimilés, qui sont exclus de cette procédure. Cette dynamique vise à diversifier



les expériences professionnelles des agents, à renforcer leur adaptation aux différentes réalités du territoire et à optimiser la répartition des compétences au sein du Trésor Public.



III. LA GESTION DES ACTIONS SOCIALES

En 2024, le Trésor Public a consolidé sa politique sociale en faveur de ses agents, articulée autour de l'accompagnement psychosocial, de la gestion des événements sociaux, de la vie associative et corporative, ainsi que de la prise en charge des missions.

- Événements sociaux : l'institution a soutenu ses agents lors de 56 mariages et 166 naissances. Elle a également apporté aide morale, matérielle et financière face à 26 décès d'agents, 10 décès de conjoints, 115 d'ascendants et 6 de descendants.
- Assistance spécifique : des dispositifs ont été mis en place pour accompagner les agents en proie à des difficultés particulières, qu'il s'agisse de troubles psychologiques ou neurologiques, de pathologies graves ou encore de problèmes familiaux.
- Soutien communautaire : 1 514 agents musulmans ont bénéficié de dons alimentaires pendant le Ramadan, 10 ont pris part au Hadj, et 10 agents chrétiens ont effectué un voyage spirituel en Turquie. De plus, 122 retraités ont été accompagnés dans leurs démarches administratives et sensibilisés à leur nouvelle vie.

Par ailleurs, la gestion globale des ressources humaines a porté sur les 5 331 agents de la DGTCP, dont 56 % d'hommes et 44 % de femmes, majoritairement des fonctionnaires (92,2 %). Près de la moitié de l'effectif appartient à la catégorie A (47,3 %), confirmant le profil élitiste de l'institution.



CHAPITRE III : LA GESTION DE LA FORMATION



La Direction de la Formation (DF) a pour mission de planifier et de coordonner les formations initiales et continues, d'assurer le suivi-évaluation des activités de formation et des stages, ainsi que de gérer l'Institut de formation et de renforcement des capacités du Trésor Public. À ce titre, elle a conduit en 2024 plusieurs actions structurées autour de la formation initiale et de la formation continue.

I. LA GESTION DE LA FORMATION INITIALE

La formation initiale concerne principalement les élèves fonctionnaires de l'ENA et des grandes écoles, en fin de cycle, qui sont mis à la disposition du Trésor Public pour des stages pratiques dans divers domaines. Ces stages constituent pour les bénéficiaires une véritable immersion professionnelle, favorisant leur apprentissage au contact des réalités de terrain.

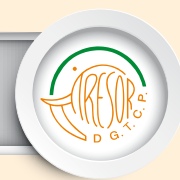
1.1. LA PLANIFICATION DE LA FORMATION INITIALE

La planification consiste à élaborer un programme de stages tenant compte du nombre de stagiaires et des places disponibles dans les services. En 2024, la formation initiale a concerné la 59^e promotion (54 stagiaires) et la 60^e promotion de l'ENA (97 élèves, dont 35 du Cycle Supérieur, 42 du Cycle Moyen Supérieur et 20 du Cycle Moyen), ainsi que 529 étudiants issus des universités et grandes écoles. Chaque stagiaire a bénéficié d'un programme de stage d'une durée de trois à six mois, sanctionné par un rapport validé par le responsable du service d'accueil avant présentation devant un jury.

1.2. LE SUIVI ADMINISTRATIF ET PÉDAGOGIQUE

Sur le plan administratif, la DF a recueilli et actualisé les informations nécessaires à l'identification et à l'orientation des stagiaires vers les services appropriés. Sur le plan pédagogique, elle a participé, aux côtés du Comité Scientifique d'Analyse de la Formation (CSAF), à la validation des plans de cours et des syllabus. Le suivi a permis de s'assurer de l'exécution complète des 2 462 heures de cours programmées (1 910 heures pour la 59^e promotion et 552 heures pour la 60^e promotion).





1.3. LE SUIVI-ÉVALUATION DE LA FORMATION INITIALE

L'évaluation des stagiaires s'est faite selon deux approches complémentaires :

- Au titre des évaluations à chaud : elles ont porté sur le niveau de satisfaction des élèves de la 59^e et de la 60^e promotion de l'ENA concernant les modules dispensés et les actions de sensibilisation, notamment autour du Code d'éthique et de déontologie. Les taux de satisfaction obtenus, compris entre 86 % et 97 %, se révèlent largement positifs.
- Au titre des évaluations à froid (post-formation) : réalisées dans treize services du Trésor Public auprès de 55 ex-élèves de la 56^e promotion, elles ont mesuré l'efficacité de la formation au regard de l'intégration professionnelle. Les résultats affichent des taux d'efficacité compris entre 86 % et 90 %, confirmant la pertinence et la valeur ajoutée de la formation initiale.

II. LA GESTION DE LA FORMATION CONTINUE

La formation continue vise le renforcement des capacités des agents du Trésor Public dans leurs domaines de compétence, en vue de consolider leurs acquis et d'accroître leur performance.

2.1. IDENTIFICATION ET PLANIFICATION DES BESOINS

Les besoins en formation ont été recensés auprès des services et intégrés dans un plan comprenant 45 modules, répartis en 26 pour les processus de management, 19 pour les processus de réalisation et 10 pour les processus supports. Sur ce total, 35 formations ont été dispensées en présentiel et 10 en ligne. La programmation trimestrielle s'est structurée autour de 6 modules au premier trimestre, 10 au deuxième, 12 au troisième et 17 au quatrième.

2.2. MISE EN ŒUVRE DES MODULES

L'ensemble des formations planifiées a été exécuté, atteignant un taux global de 100 %. En présentiel, 1 262 agents ont participé sur 1 319 attendus (96 % de participation). En ligne, 1 134 agents ont suivi les 12 formations prévues sur 1 304 attendus, soit un taux de participation de 87 %.

2.3. SUIVI-ÉVALUATION DES ACTIONS DE FORMATION

Les évaluations à chaud menées sur 35 formations révèlent un taux de satisfaction global de 97,22 %, contre seulement 2,78 % d'insatisfaction. Les évaluations à froid, planifiées et réalisées sur 20 modules (taux de réalisation 100 %), ont atteint un niveau d'efficacité de 100 %, dépassant largement la cible fixée à 75 %.



CHAPITRE IV : LA GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION DOCUMENTAIRE



La Direction de la Documentation et des Archives (DDA), pilote du Processus support n°4 « Gérer le système d'information documentaire », a conduit en 2024 un ensemble d'activités alignées sur ses missions statutaires. Ces actions s'inscrivent à la fois dans le cadre du Plan d'Actions du Processus PS4, du plan d'actions interne de l'année 2024 et des orientations stratégiques définies par le Plan Stratégique de Modernisation et de Développement (PSMD) 2024-2028.

I. GESTION DE LA DOCUMENTATION, DES ARCHIVES ET DE LA NUMÉRISATION

1.1. GESTION DE LA DOCUMENTATION

Les activités menées ont porté sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions 2024 ;
- l'organisation de séances de validation du Manuel de procédures des services du Trésor Public ;
- l'évaluation du niveau d'appropriation de l'Instruction de travail relative à la maîtrise des informations documentées ;
- l'actualisation et la diffusion de la Politique documentaire ;
- la participation au Comité Processus du PS4 tenu le 8 août 2024 ;
- la contribution à l'alimentation du tableau de bord du processus.

1.2. GESTION DES ARCHIVES

En matière d'archives, la DDA a conduit plusieurs actions dont :

- l'élaboration, la validation et la diffusion du plan de mise en conformité avec les normes relatives à la protection des données personnelles ;
- la mise à jour du Plan d'urgence pour l'optimisation de la gestion documentaire ;
- la finalisation du rapport de mise en œuvre des actions résiduelles ;
- la validation et la diffusion de la politique d'archivage, adaptée à l'évolution du contexte ;
- l'élaboration d'une matrice de recommandations pour identifier et quantifier les fonds d'archives non organisés dans 6 Directions, 15 Postes Comptables Généraux et 22 Trésoreries Générales et Trésoreries ;
- le suivi de la procédure d'élimination des documents de 9 services, dont les bordereaux ont été validés par la Direction des Archives Nationales ;
- le renseignement des bordereaux d'élimination de 5 services dont les fonds sont stockés aux Archives Centrales, pour un volume total de 493 boîtes, soit 164,33 mètres linéaires ;
- la finalisation du répertoire des documents conservés aux Archives Centrales.

1.3. GESTION DE LA NUMÉRISATION

La DDA a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de numérisation à travers :

- l'actualisation de la politique d'archivage électronique ;
- la mise à jour de la cartographie des services pratiquant la numérisation ;
- l'actualisation des outils de numérisation ;
- le suivi, le contrôle et l'évaluation des activités de numérisation dans les services d'Abidjan ;



- la formation des chefs de service numérisation des antennes régionales et de leurs suppléants aux bonnes pratiques ;
- l'évaluation du niveau d'appropriation de ces bonnes pratiques par les agents.

Toutes ces actions ont été intégralement réalisées, soit un taux de mise en œuvre de 100 %.

En parallèle, la DDA a enrichi son fonds documentaire par l'acquisition de 315 documents (129 achetés et 186 obtenus gratuitement). Elle a également traité 1 323 documents, numérisé 1 039 documents, et communiqué 2 208 documents aux usagers.

Concernant l'assistance aux services, 296 structures ont bénéficié d'un appui sur 368 prévues, soit un taux de réalisation de 80,43 %. Enfin, le recueil des textes légaux et réglementaires a été mis à jour avec l'intégration de 722 nouveaux textes (décrets, arrêtés, lois, décisions, ordonnances).

II. LA GESTION DES ANTENNES RÉGIONALES

2.1. LA GESTION DES ARCHIVES

Au niveau régional, la gestion des archives s'est traduite par :

- l'assistance à 252 services, dont 129 ont bénéficié d'un accompagnement direct, soit 1 049 agents assistés et 364,48 ML d'archives organisées ;
- le traitement de 1 572,86 ML d'archives intermédiaires et la collecte de 142,6 ML de fonds d'archives ;
- la mise à jour et l'utilisation des outils de gestion et de recherche (50 outils de recherche renseignés, 11 référentiels de conservation mis à jour, 68 outils déployés, 24 services équipés) ;
- la communication de 605 dossiers (journées comptables, dossiers bancaires, rapports, procès-verbaux, copies de mandats, courriers) ;
- la formation et l'évaluation du personnel : 113 CID formés, 49 évalués, 4 stagiaires encadrés ;
- l'équipement des services (167 cartons fournis, 1 service équipé en rayonnages) ;
- le suivi et le contrôle : 144 services suivis, 13 contrôlés, 13 évalués.

2.2. LA GESTION DE LA DOCUMENTATION ET DE LA NUMÉRISATION

Les activités documentaires régionales ont porté sur les acquisitions, la diffusion de l'information et l'appui aux services pour la maîtrise des informations documentées. Des actions ont également été menées en vue de l'amélioration du taux de dématérialisation des données et l'appropriation des bonnes pratiques de numérisation au sein des services déconcentrés, conformément au programme d'activités de la gestion.



CHAPITRE V : LA GESTION DU SYSTÈME INFORMATIQUE



Dans sa quête permanente d'excellence et de modernisation, le Trésor Public s'appuie résolument sur l'innovation technologique comme levier stratégique pour renforcer son efficacité opérationnelle. Le système informatique constitue à cet égard un pilier essentiel de la transformation institutionnelle, garantissant non seulement la performance et la fiabilité des services, mais également la sécurité des données et la continuité des opérations.

Ainsi, en 2024, la gestion du système informatique s'est articulée autour des axes majeurs ci-après :

- le développement et la maintenance des applications ;
- la protection du réseau et des systèmes de production ;
- le renforcement de la sécurité du système informatique.

I. LE DÉVELOPPEMENT ET LA MAINTENANCE DES APPLICATIONS

La modernisation des outils de gestion reste au cœur des priorités de l'institution. En effet, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a mobilisé l'ensemble de ses équipes autour de deux grandes missions : l'opérationnalisation de nouvelles applications et la prise en compte des demandes d'évolution des solutions existantes.

1.1. OPÉRATIONNALISATION DES NOUVELLES APPLICATIONS

L'année 2024 a été marquée par la planification et la mise en œuvre de six (06) nouvelles applications, intégralement réalisées, soit un taux de réalisation de 100 % pour une cible de 90%. Cette performance illustre la volonté de l'institution d'anticiper les besoins des usagers et d'améliorer en permanence la qualité des services offerts.

Ces résultats, constants depuis 2021, traduisent une maîtrise de l'exécution des projets numériques et une ferme volonté du Trésor Public d'inscrire son développement dans le domaine de l'innovation technologique.

1.2. LA PRISE EN COMPTE DES DEMANDES D'ÉVOLUTION DES SOLUTIONS EXISTANTES

Parallèlement au développement de nouvelles solutions, la DSI a procédé à la prise en compte des besoins d'adaptation exprimés par les services opérationnels. En 2024, huit (08) demandes d'évolution d'applications ont été intégralement réalisées, atteignant un taux de satisfaction de 100 %.

Cette démarche d'amélioration continue garantit la mise à jour régulière des applications métiers, assurant leur adéquation avec les normes de performance et les attentes des utilisateurs. Elle témoigne également de la capacité de la DSI à s'inscrire dans une logique d'agilité et de réactivité.



II. LA PROTECTION DU RÉSEAU ET DES SYSTÈMES DE PRODUCTION

Un système informatique performant repose autant sur la disponibilité des infrastructures que sur la capacité à assister les utilisateurs et à gérer efficacement les incidents.

2.1. LA DISPONIBILITÉ DU SYSTÈME DE PRODUCTION ET DU RÉSEAU

En 2024, le suivi rigoureux du système de production a permis de comptabiliser 7 636,92 heures de disponibilité effective sur les 8 784 heures théoriques (366 jours × 24 heures), soit un taux de disponibilité de 86,94 %. Malgré 1 147,08 heures d'indisponibilité enregistrées, la continuité de service a globalement été assurée.

En ce qui concerne le réseau informatique, le suivi opéré sur les 208 sites connectés révèle une disponibilité cumulée de 1 743 348,95 heures, contre une indisponibilité de 41 157,6 heures. Le taux de disponibilité atteint ainsi 98 %, confirmant la robustesse et la fiabilité de l'infrastructure mise en place.

2.2. L'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS ET GESTION DES INCIDENTS

L'efficacité du système informatique se mesure également à travers la qualité de l'assistance apportée aux agents. En 2024, 366 demandes d'assistance ont été enregistrées via la plateforme *DSI Help*. Parmi elles, 318 ont été traitées dans les délais, soit un taux de prise en charge de 86,89 %.

S'agissant des incidents, huit (08) cas majeurs ont été relevés, dont six (06) résolus dans les délais impartis. Les deux incidents traités hors délais concernaient :

- l'indisponibilité du transfert de données entre *ORION* et *ORAS* ;
- l'indisponibilité du système *SYGACUT*.

Ces cas ramènent le taux de résolution des incidents dans les délais à 75 %. Toutefois, les mesures correctives mises en place permettront de renforcer la réactivité pour les exercices à venir.

III. LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME INFORMATIQUE

Dans un contexte de cybermenaces croissantes, la protection des systèmes et des données sensibles constitue une priorité absolue. Le Trésor Public a adopté en 2024 une stratégie proactive, fondée sur la prévention, la détection et la neutralisation des attaques potentielles.

Toutes les tentatives de cyberattaques recensées au cours de l'année ont été déjouées avec succès. Par ailleurs, l'ensemble des opérations de sauvegarde programmées ont été exécutées intégralement, assurant ainsi une fiabilité de 100 % dans la protection des données.

Ces performances démontrent la résilience du système informatique et la pertinence des dispositifs sécuritaires déployés. Elles traduisent aussi la capacité du Trésor Public à préserver la continuité des services et à maintenir la confiance des usagers et partenaires dans un environnement numérique de plus en plus exigeant.



CONCLUSION

Nonobstant le changement intervenu en cours d'année dans la gouvernance du Trésor Public, le bilan de l'année écoulée, met en évidence l'engagement résolu des acteurs clé du système à œuvrer à la consolidation des acquis, en témoigne la constance des résultats obtenus et le maintien des performances réalisées.

Au demeurant, l'adoption du Plan Stratégique de Modernisation et de Développement au titre du quinquennat 2024-2028 réitère la ferme volonté de la nouvelle équipe managériale d'ancrer au cœur de la gestion des finances publiques, les valeurs d'intégrité, d'excellence et de redevabilité, en vue du renforcement d'une offre de service public orientée vers la satisfaction continue des attentes du citoyen.



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Siège social : Boulevard Carde, Immeuble SOGEFIHA

Abidjan Plateau - B.P. V 98 Abidjan - Tél.: (225) 27 20 25 67 00 / 27 20 25 38 00 - Fax : (225) 27 20 21 35 87

Email: info@tresor.gouv.ci - Site web : www.tresor.gouv.ci - <https://baobab.tresor.gouv.ci>

Facebook : www.facebook.com/dgtcpcev - Twitter: www.twitter.com/dgtcpcev Youtube : www.youtube.com/dgtcptv

Centre de Relation Client du Trésor Public : **99 69, 8000 10 10 ou 27 20 23 88 80** - Email : crc@tresor.gouv.ci

Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public

Abidjan Cocody, 7^{ème} tranche, Immeuble Eliakim Ma Vigne (à 200 mètres de la Paroisse Saint Ambroise Ma Vigne)

Tél.: 27 22 22 16 16 / 17 / 68 - Email : observatoire@tresor.gouv.ci - Site Web : observatoire.tresor.gouv.ci